

Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance 2022-2027

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

ÉTAT D'AVANCEMENT AU 31 MARS 2026

Coordination et rédaction

Secrétariat à la condition féminine

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec, 2026
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-555-04540-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

26-803-03_w2

Liste des ministères et organismes gouvernementaux engagés dans la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027*

CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

CSF : Conseil du statut de la femme

DPCP : Directeur des poursuites criminelles et pénales

ISQ : Institut de la statistique du Québec

MEQ : Ministère de l'Éducation

MES : Ministère de l'Enseignement supérieur

MESS : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale¹

MFamille : Ministère de la Famille

MCC : Ministère de la Culture et des Communications

MIFI : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

MJQ : Ministère de la Justice

MSI : Ministère de la Sécurité intérieure (anciennement ministère de la Sécurité publique)

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux (y compris le Secrétariat aux aînés [SA])

MTRAV : Ministère du Travail²

OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec

SAJ : Secrétariat à la jeunesse (ministère du Conseil exécutif)

SCF : Secrétariat à la condition féminine (y compris le Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie [BLCHT])

SHQ : Société d'habitation du Québec

SRPNI : Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit

¹ Au lancement de la [Stratégie intégrée en violence 2022-2027](#), le ministère du Travail et le MESS formaient le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

² Au lancement de la [Stratégie intégrée en violence 2022-2027](#), le MTRAV et le MESS formaient le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

Table des matières

Liste des ministères et organismes gouvernementaux engagés dans la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027*ii

Introduction	1
AXE 1 : PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET DÉPISTAGE	3
AXE 2 : INTERVENIR EN MATIÈRE PSYCHOSOCIALE, MÉDICALE, JUDICIAIRE, POLICIÈRE ET CORRECTIONNELLE	11
AXE 2 : INTERVENIR EN MATIÈRE PSYCHOSOCIALE, MÉDICALE, JUDICIAIRE, POLICIÈRE ET CORRECTIONNELLE – Volet intervention judiciaire	16
AXE 2 : INTERVENIR EN MATIÈRE PSYCHOSOCIALE, MÉDICALE, JUDICIAIRE, POLICIÈRE ET CORRECTIONNELLE - Volet intervention policière et correctionnelle	21
AXE 3 : DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET PARTAGER L'EXPERTISE POUR MIEUX AGIR	24
AUTRES ACTIONS QUI CONCOURENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE INTÉGRÉE EN VIOLENCE	32
BONIFICATION	35

Introduction

Le 15 décembre 2020, le Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale a déposé son rapport [Rebâtir la confiance](#), dont les 190 recommandations visent à offrir un accompagnement plus soutenu et mieux adapté aux réalités des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système judiciaire. Le gouvernement du Québec s'est alors engagé à donner suite aux recommandations de ce rapport et a mandaté le Secrétariat à la condition féminine (SCF), en collaboration avec le ministère de la Justice (MJQ), pour coordonner un important travail de concertation entre les ministères et organismes concernés.

Parallèlement à ces travaux, en décembre 2020, puis en avril 2021, afin d'offrir une réponse rapide et concrète à des vagues de féminicides, le gouvernement du Québec a annoncé le [Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025](#) et les [Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026](#).

Par la suite, le gouvernement du Québec a annoncé la [Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027](#) (Stratégie intégrée en violence 2022-2027) le 20 juin 2022. Cette stratégie consolide la réponse gouvernementale au rapport *Rebâtir la confiance*. Elle repose sur des investissements de 324,9 millions de dollars en nouveaux crédits confirmés au budget du Québec 2022-2023 et 137,5 millions de dollars en crédits autofinancés, pour un total de 462,4 millions de dollars sur cinq ans. Au lancement de la Stratégie intégrée en violence 2022-2027, des actions permettaient de répondre entièrement ou partiellement à 166 recommandations du rapport *Rebâtir la confiance*.

Les principaux objectifs de la Stratégie intégrée en violence 2022-2027 sont de contrer la violence sexuelle et la violence conjugale et d'assurer un accompagnement plus soutenu et mieux adapté aux réalités des personnes victimes. Trois axes composent la stratégie, soit : l'axe 1) Prévention, sensibilisation et dépistage; l'axe 2) Intervention psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle; et l'axe 3) Développement des connaissances, formation et partage de l'expertise. Chacun de ces axes est assorti d'objectifs spécifiques auxquels viennent répondre les actions qui y sont associées.

En avril 2024, le gouvernement a annoncé la bonification de la Stratégie intégrée en violence 2022-2027. Par cette bonification, il ajoute neuf actions et en bonifie quatre, qui sont incluses au présent bilan. Ces actions représentent 97,3 millions de dollars de budget additionnel en provenance de l'Accord Canada-Québec pour contrer la violence fondée sur le sexe.

La Stratégie intégrée en violence 2022-2027 bonifiée contient donc 67 actions : 19 concernent la violence sexuelle, 26 la violence conjugale et 22 les deux problématiques à la fois. Parmi l'ensemble des actions, 15 s'inscrivent en réponse aux besoins propres des femmes et des filles des Premières Nations et Inuit. [Cinq ans suivant le dépôt du rapport](#) *Rebâtir la confiance*, la couverture des recommandations est encore rehaussée : 182 recommandations sur 190 sont traitées entièrement ou partiellement.

La Stratégie intégrée en violence 2022-2027 engage 19 ministères et organismes gouvernementaux qui travaillent de concert pour offrir une réponse cohérente aux problématiques qu'elle aborde.

Ce document présente l'état d'avancement des actions de la Stratégie intégrée en violence 2022-2027 en date du 31 mars 2026 :

- 16 actions sont terminées³;
- 6 actions sont poursuivies⁴;
- 42 actions sont en cours de réalisation;
- 2 actions sont à venir;
- 1 action est abandonnée⁵.

Deux actions supplémentaires qui concourent à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée en violence 2022-2027 sont en cours et également présentées dans ce bilan.

³ Une action est considérée comme terminée lorsque ce qui était prévu pour la période de la Stratégie intégrée en violence 2022-2027 a été réalisé.

⁴ Une action est considérée « poursuivie » lorsqu'elle est intégrée aux pratiques courantes du MO responsable ou qu'elle sera intégrée dans un autre plan d'action/une autre stratégie.

⁵ L'action 53 « Mener une seconde édition de l'enquête populationnelle visant à documenter le phénomène de la violence conjugale au Québec » sous la responsabilité du SCF est abandonnée.

AXE 1 : PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET DÉPISTAGE

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
1. Mener des campagnes et soutenir des activités de sensibilisation à la violence sexuelle et à la violence conjugale en s'assurant qu'elles sont adaptées aux réalités de certains groupes et que certaines interpellent directement les auteurs Action bonifiée	SCF	Tous les MO	La campagne de sensibilisation aux agressions sexuelles chez les mineurs « Les agressions sexuelles sur un mineur, c'est majeur » s'est déroulée du 27 février au 26 mars 2023. Elle se déclinait en deux volets, soit deux vidéos télédiffusées et un volet numérique. Elle a été rediffusée en 2023-2024 et en 2024-2025. Un volet radiophonique a également été ajouté en 2024-2025. https://www.youtube.com/watch?v=WAcWCVDKbN0 https://www.youtube.com/watch?v=zWt4qtWSLZM La campagne de sensibilisation contre la violence conjugale « Le contrôle, c'est de la violence conjugale. Pour que ça arrête, on doit tous intervenir. » s'est échelonnée du 30 janvier au 26 mars 2023. Une publicité radio, deux vidéos, dont une étant un message repris de la campagne « La violence sous toutes ses formes », et du contenu particulier pour les médias sociaux ont été réalisés et diffusés. Cette campagne a été rediffusée en 2023-2024. https://www.youtube.com/watch?v=8g_OgflsBf8 Le SCF, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de la Sécurité intérieure (MSI) ont lancé, en juin 2023, la campagne « Droguer pour agresser, c'est criminel ». La campagne visait, entre autres, à diminuer la banalisation des intoxications de personnes à leur insu. https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/intoxication-insu/agressions-intoxication Le SCF a par ailleurs financé les projets de sensibilisation suivants : - la campagne de sensibilisation « Un trop grand prix pour les femmes et les filles 2023 » de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), qui a été diffusée dans la grande région de Montréal en juin 2023. Elle avait pour objectif de sensibiliser le public en général aux risques de recrutement et de victimisation des filles et des femmes dans l'industrie du sexe en marge du Grand Prix de Montréal; - la campagne de sensibilisation « Un trop grand prix pour les femmes et les filles 2024-2025 » de la CLES, qui avait comme objectif de sensibiliser les clients de la prostitution aux conséquences individuelles et collectives de l'achat d'actes sexuels. Le projet coïncidait avec la tenue du 4^e Congrès international contre l'exploitation sexuelle des femmes et des filles; - le projet « L'achat d'actes sexuels, c'est criminel » de la CLES, qui visait notamment à élaborer une campagne d'information et de sensibilisation à l'intention du grand public au sujet du cadre légal de l'exploitation sexuelle; - le projet « Promotion des outils de LEXIC2 – Comprendre les violences sexuelles vécues par les communautés LGBTQ+ pour mieux intervenir » du Centre Interligne ; - le projet « L'abus sexuel au masculin, parlons-en » du Regroupement des organismes québécois pour hommes agressés sexuellement (ROQHAS), qui vise à sensibiliser les organismes qui interviennent auprès des hommes et offrent de l'accompagnement à ceux qui ont vécu un abus sexuel;	184, 185	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			- le projet « Effets PRO » de l'organisme Élixir, qui vise à offrir un programme de formation à toutes les équipes et à tous les partenaires impliqués dans les événements festifs au Québec (ex. : organisation, vente, service, sécurité, bénévoles, artistes) pour prévenir les agressions sexuelles et agir contre celles-ci; Le projet « Moi, j'habite nulle part – Saison 2 » du Centre Louise-Amélie, qui a permis la réalisation de la saison 2 de la série, qui donne un accès privilégié au quotidien vécu dans une maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Cette deuxième saison met en lumière les enjeux de la violence conjugale dans un contexte d'immigration, chez les femmes âgées ainsi que chez les enfants et les adolescentes et adolescents. Au total, 29 projets ont été soutenus dans le cadre de l'appel de projets de sensibilisation en matière de violence conjugale et de violence sexuelle 2023-2024, visant un déploiement dans 14 régions du Québec ou à l'échelle nationale. Il s'agit de projets de sensibilisation en matière de violence sexuelle, de violence conjugale ou les deux. Une attention particulière a été accordée aux projets visant les jeunes, les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre et celles vivant dans des contextes de vulnérabilité par rapport à la violence. Un deuxième appel de projets de sensibilisation en matière de violence sexuelle et de violence conjugale a été lancé le 23 janvier 2025. Trente-sept projets (37) ont été soutenus, visant un déploiement dans les 17 régions du Québec ou à l'échelle nationale. Cet appel visait la sensibilisation en matière de violence sexuelle, de violence conjugale ou les deux. Une attention particulière a été portée à des initiatives ayant trait aux personnes vivant dans des contextes de vulnérabilité par rapport à la violence sexuelle et à la violence conjugale, dont les femmes et les filles des Premières Nations et Inuit, les personnes en situation de handicap, les jeunes, les personnes immigrantes et les personnes de la diversité sexuelle et de genre. Un contrat a été signé avec l'INSPQ pour la mise à jour de la trousse média sur les agressions sexuelles. Le projet s'est terminé en août 2025. La trousse peut être consultée à l'adresse suivante : Violence sexuelle Institut national de santé publique du Québec L'Université de Sherbrooke mène le projet « Plateforme en ligne de sensibilisation à la violence conjugale », qui vise à effectuer une analyse de la portée et des impacts perçus d'une plateforme en ligne de sensibilisation à la violence destinée aux hommes et à leurs proches, afin de recueillir les forces et pistes d'amélioration dans une visée d'amélioration continue. L'organisme À cœur d'hommes mène le projet « L'homicide-suicide : Agir pour mieux prévenir », qui propose de former les intervenantes et intervenants de première ligne en prévention du suicide pour mieux dépister les risques d'homicide-suicide parmi les hommes qui consultent ses services. La campagne « Si l'amour tourne en violence », qui vise à débanaliser la violence dans les relations amoureuses chez les adolescentes et adolescents, a été diffusée du 14 février 2025 au 30 mars 2025 sur les différentes plateformes numériques et les médias sociaux les plus consultés par les jeunes de 12 à 17 ans. Un message vidéo a également été diffusé dans plusieurs salles de cinéma et une campagne d'affichage a été réalisée dans les zones scolaires. La campagne a été rediffusée à l'automne 2025. Vidéos : • https://youtu.be/AlaRHcx6c88?si=-bzOmu0uBHTYBVL9 • https://youtu.be/6w9cJdEqfJw?si=AaSNu9QSPNtbUtiM		

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			https://youtu.be/KUwaPzKvhuM?si=oYCCpZ5ahe12yLfc https://youtu.be/oG5M961rK5M?si=bUHUb3W_Fx_MfuCL Affiches : Affiche violence conjugale chez les jeunes 1, 11 x 17 (PDF 10,52 Mo) Affiche violence conjugale chez les jeunes 2, 11 x 17 (PDF 8,48 Mo) Affiche violence conjugale chez les jeunes 3, 11 x 17 (PDF 10,94 Mo) En partenariat avec le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, une campagne de sensibilisation a été déployée en mars 2025 autour des violences, notamment conjugale et familiale, vécues par les femmes autochtones, avec une approche adaptée aux réalités de leurs milieux. Cette campagne s'est déployée par un affichage dans des lieux stratégiques ainsi que sur le Web et les réseaux sociaux.		
2. Poursuivre la prévention et bonifier l'accompagnement et l'encadrement des écoles et des centres en ce qui a trait à la violence sexuelle	MEQ		Les travaux prévus pour cette action sont intégrés à ceux découlant de l'adoption de la <i>Loi sur le protecteur national de l'élève</i>. Rappelons que cette loi est venue modifier la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (LIP) et la <i>Loi sur l'enseignement privé</i> (LEP), notamment pour y intégrer l'obligation de former l'ensemble des membres du personnel scolaire sur le thème de la violence à caractère sexuel à partir de l'automne 2023 (LIP, art. 75.1; LEP, art. 63.1). Le Ministère a élaboré une formation pour soutenir le réseau scolaire en matière d'intimidation, de violence et de violence à caractère sexuel. Celle-ci a été rendue publique en août 2024 : https://formation-violence-intimidation.education.gouv.qc.ca/. Des modules de formation complémentaires sont en cours d'élaboration et il est prévu qu'ils soient diffusés dans le réseau scolaire en 2026-2027 et 2027-2028. Ils permettront d'approfondir certaines thématiques et d'aborder les réalités vécues par des élèves davantage à risque d'intimidation ou de violence. Un modèle de plan de lutte contre l'intimidation et la violence a été diffusé dans le réseau scolaire en février 2025. Il contient une section portant expressément sur les violences à caractère sexuel pour chacun des éléments prescrits par la loi. L'utilisation de ce modèle est obligatoire depuis la rentrée scolaire 2025-2026. L'accompagnement du réseau scolaire concernant l'ajout de cette section au plan de lutte contre l'intimidation et la violence se poursuit. D'ailleurs, par le biais du modèle, les établissements ont accès à des informations pour les soutenir dans leurs réflexions sur les actions visant à prévenir la violence à caractère sexuel et à intervenir en cette matière.	6	En cours
3. Développer un outil pédagogique en éducation à la sexualité pour présenter les contenus en prévention de la violence en contexte amoureux	MEQ		L'outil pédagogique a été rendu public en mars 2025 : https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programmes-formations-evaluation/education-sexualite/accompagnement-reseau-scolaire.	183	Terminée
4. Soutenir des initiatives visant à sensibiliser les élèves du secondaire à la violence sexuelle, dont le déploiement du programme Empreinte – agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel	SCF	MEQ, MES, MSSS, SAJ	Le déploiement du programme <i>Empreinte – Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel</i> par le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel et ses membres a été soutenu financièrement dans le cadre de la Stratégie violences sexuelles 2016-2021. Ce financement de type « soutien par projet » a été bonifié en juin 2022 et s'est poursuivi jusqu'en juin 2023. De 2021 à 2025, le programme a permis de joindre 190 468 élèves, 135 482 parents et 2 234 membres du personnel.		En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			Le 25 août 2023, la ministre responsable de la Condition féminine annonçait une aide financière de 6,22 M\$ sur quatre ans pour le financement de 26 CALACS et du RQCALACS afin de poursuivre le déploiement du programme <i>Empreinte</i> et de le pérenniser à même leur mission. http://www.programmeempreinte.com/fr/accueil/ Depuis sa pérennisation, le programme <i>Empreinte</i> (2023-2025) a permis de sensibiliser environ 104 242 jeunes, 74 123 parents et 1 564 membres du personnel scolaire. Le 19 septembre 2024, la ministre responsable de la Condition féminine annonçait une aide financière de 1 741 570 \$ sur trois ans pour le financement de 11 organismes afin de soutenir leur mission visant à sensibiliser les adolescentes et adolescents à la violence sexuelle et à réduire la tolérance sociale face à cette violence. La première année de mise en œuvre de ces initiatives a permis de joindre 17 682 jeunes et 1 936 personnes de leur entourage. https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/appele-projets-initiatives-sensibiliser-adolescents-violence-sexuelle		
5. Soutenir des projets de sensibilisation à la violence exercée dans les relations amoureuses chez les jeunes	SCF	MEQ, SAJ	Financement du projet « Vivre sans violence, ni silence! » de l'organisme la Clé sur la Porte, qui vise à sensibiliser les jeunes du primaire, du secondaire et du collégial à avoir une saine estime de soi dans leurs relations avec les autres et dans leurs relations amoureuses dans la région de la Montérégie. Voir également l'action 1 (appels de projets de sensibilisation en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, campagne « Si l'amour tourne en violence »).		En cours
6. Renouveler la plate-forme Web SportBienEtre.ca en ajoutant notamment une ou des sections sur la violence sexuelle	MEQ		Le site SportBienEtre.ca a été visité 223 351 fois entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 décembre 2025. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance des communications numériques et de la gestion de Québec.ca, et à la suite de la fermeture du site SportBienEtre.ca le 31 décembre 2025, des travaux sont en cours pour actualiser et transférer le contenu qui s'y trouvait. Cette démarche vise notamment à enrichir l'information sur les violences à caractère sexuel et à la rendre accessible directement sur Québec.ca.	6, 8	En cours
7. Soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en œuvre de leurs obligations liées à la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur	MES	SCF	Le Plan d'action visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2022-2027 a été lancé le 13 février 2023. Il vise à soutenir davantage les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en œuvre de leurs obligations liées à la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (P-22.1). À ce jour, plusieurs actions ont été réalisées. Voici quelques exemples : - développement et diffusion dans le réseau de l'enseignement supérieur d'activités de sensibilisation et de formations sur des thèmes tels que le consentement sexuel, les relations de pouvoir, le rôle des témoins actifs et les violences sexuelles en milieu sportif; - lancement de trois campagnes annuelles thématiques dans le cadre de l'initiative <i>On s'écoute</i>, qui vise à sensibiliser, à informer, à éduquer et à mobiliser la communauté collégiale et universitaire sur les violences à caractère sexuel (VACS); - mise en place de la plateforme On s'écoute, qui centralise les outils de sensibilisation et de formation créés dans le cadre des campagnes annuelles, offre une carte interactive des ressources d'aide, incluant les guichets uniques des établissements d'enseignement supérieur, et propose une bibliothèque collaborative regroupant diverses ressources et projets de prévention des VACS;	140, 141	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			- développement d'une trousse à outils pour la prévention des violences à caractère sexuel par l'aménagement sécuritaire des campus. Disponible depuis le 24 février 2025, cette trousse, conçue par la Fédération des cégeps, comprend une baladodiffusion et un guide pratique disponibles en ligne : Prévention des VACS par l'aménagement sécuritaire - Fédération des cégeps; - ajout d'une annexe budgétaire (annexe 1049) dans le <i>Régime budgétaire d'investissement des cégeps et procédures afférentes</i> en 2025-2026 : allocation pour les projets visant à accroître la sécurité des personnes et des lieux sur les campus collégiaux publics ainsi qu'à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel; - en 2022-2023, le Ministère a augmenté de 30 % le financement accordé aux cégeps (annexe S052), aux collèges privés subventionnés (annexe 071) et aux universités (règle 2.1.13) pour les services spécialisés de soutien psychosocial en matière de violences à caractère sexuel offerts aux personnes qui fréquentent ces établissements et qui sont aux prises avec une situation liée aux violences à caractère sexuel; - soutien offert aux cégeps (annexe 133), aux collèges privés subventionnés (annexe 138) et aux universités (règles 2.4.3) pour faciliter leur accès à des ressources spécialisées lors d'enquêtes externes liées aux violences à caractère sexuel; - poursuite du soutien financier offert à la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur pour favoriser la poursuite de la mobilisation des expertises québécoises pour la production de nouveaux savoirs dans le domaine des violences à caractère sexuel en enseignement supérieur dans le but de lutter efficacement contre cette problématique.		
8. Développer et centraliser des outils pour soutenir les milieux de travail dans la prise en charge de la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel	CNESST		Une page Web regroupant les offres de services des partenaires spécialisés en violence conjugale est en ligne depuis septembre 2022 : Aides et ressources spécialisées en santé psychologique, en violence conjugale et en violence à caractère sexuel Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail – CNESST Les interventions dans les milieux de travail ont débuté progressivement durant l'année 2023, dans l'ensemble des régions du Québec. Les conseillères et conseillers en santé psychologique au travail (CSP) ont atteint le nombre d'interventions ciblées en milieu de travail pour chacune des années. Voici le nombre d'interventions réalisées ainsi que le nombre d'employeurs et travailleurs rejoints par année : 2023 : 329 interventions, 1 380 employeurs et 2 836 travailleurs rencontrés; 2024 : 1 591 interventions, 6 802 employeurs et 14 465 travailleurs rencontrés; 2025 : 1 423 interventions, 7 175 employeurs et 18 531 travailleurs rencontrés; 2026 (en date du 28 février 2026) : 206 interventions, 580 employeurs et 2 503 travailleurs rencontrés. Depuis le lancement du projet, les CSP ont donc réalisé un total de 3 549 interventions, rencontrant ainsi 15 937 employeurs et 38 335 travailleuses et travailleurs.	139	Poursuivie
9. Mettre en place un projet pilote pour offrir un service de prévention et d'accompagnement psychosocial aux personnes du milieu artistique ayant des comportements à risque de violence sexuelle	MCC	MSSS	En avril 2023, l'ADISQ s'est doté d'un code d'éthique (Conseil régional de la culture (adisq.com)), pour ses membres et collaborateurs, incluant les « Lignes directrices – Analyse des cas de comportements. Le projet <i>Lignes directrices en matière d'analyse de cas de comportements répréhensibles soumis à l'Adisq</i> visait à consolider et à opérationnaliser un mécanisme clair, impartial et cohérent permettant d'analyser les dossiers de dévoilement de comportements répréhensibles visant des membres de l'Adisq ou des artistes désirant bénéficier des outils promotionnels de l'Adisq, et les demandes de réintégration au sein des activités de l'Adisq	123, 128	Poursuivie

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			provenant d'artistes ou d'entrepreneurs visés par des allégations de comportements répréhensibles. Depuis juillet 2023, douze dossiers ont été traités par l'ADISQ sur la période de deux ans. Dévoilements - Deux dévoilements ont été reçus en 2024-2025 : - un dossier anonyme jugé non recevable (incivilité); - un dossier soumis par l'ADISQ pour réévaluer une exclusion, qui a été maintenue. Demandes de réintégration - Dix demandes de réintégration ont été déposées : - six demandes, dont quatre jugées recevables la première année et deux jugées non recevables; - quatre demandes traitées la deuxième année : - deux réintégrations recommandées sans condition après médiation; - une démarche abandonnée; - une demande refusée (dossier incomplet). Profil des personnes concernées - Toutes les personnes mises en cause étaient des artistes. - Une majorité avait été dénoncée lors du mouvement <i>Moi aussi</i> en 2020. - Les motivations principales des demandes : - les personnes veulent être entendues; - elles veulent accéder aux outils promotionnels pour poursuivre ou relancer leur carrière. Une liste de ressources est fournie aux demandeurs de réintégration. L'accompagnement de l'artiste se fait par l'entremise d'<u>Équijustice</u>.		
10. Sensibiliser les personnes de minorités ethnoculturelles et immigrantes à la violence conjugale et les organismes œuvrant en violence conjugale aux réalités de ces personnes	MIFI	DPCP, MSSS	Grâce au financement du Service d'intervention communautaire interculturelle pour les femmes (ICI-Femmes), le MIFI poursuit activement son engagement envers les femmes et filles immigrantes et les personnes issues des minorités culturelles dans le cadre de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027. Le Service ICI Femmes poursuit deux objectifs principaux : a) faciliter l'accès aux services publics, institutionnels et communautaires dans le domaine; b) promouvoir l'autonomie des femmes accompagnées, tout en renforçant leur sentiment de compétence et d'appartenance. Le service ICI Femmes est offert par 15 organismes partenaires du MIFI, répartis dans neuf régions du Québec. Chaque organisme assure l'embauche d'une intervenante à temps complet dont le rôle est d'accompagner les femmes immigrantes à risque ou victimes de violence basée sur le genre. Ces intervenantes jouent un rôle clé pour : informer les femmes sur les ressources disponibles et les sensibiliser à celles-ci;	4	Terminée

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			• faciliter leur accès aux services spécialisés; • les soutenir dans leurs démarches; • renforcer leur autonomie et leur pouvoir d'agir. Le bilan couvrant la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2025 démontre le maintien de la qualité du Service ICI Femmes : • 3 377 personnes ont bénéficié du service; • 12 754 interventions personnalisées d'accompagnement et de suivi ont été effectuées; • 1 320 activités de groupe ont été réalisées pour permettre de sensibiliser les femmes immigrantes et de favoriser le partage d'information et le soutien à 3 377 femmes participantes.		
11. Soutenir des projets structurants visant à prévenir la violence conjugale et familiale ou à répondre aux besoins des femmes et des filles des Premières Nations et Inuit victimes de cette violence en milieux urbains et sur communautés	SCF	MSSS	En 2023-2024, le SCF a financé trois projets dans le cadre de cette mesure : • le projet « Développement d'un programme Atikamekw de prévention et d'intervention en matière de violence conjugale et familiale », soumis par le Conseil de la Nation Atikamekw; • le projet « Sensibilisation, intervention, formation et accompagnement au sujet de la violence conjugale et familiale chez les personnes autochtones en milieu urbain », soumis par le Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec; • le projet « États généraux », soumis par les Femmes autochtones du Québec. Le projet vise à organiser un grand rassemblement de femmes des Premières Nations dans le but de faire état de la situation, de discuter des enjeux vécus par les femmes autochtones au Québec, de cerner des priorités à court, moyen et long terme, et d'identifier des pistes de solutions. En 2024-2025, l'Appel de projets 2024-2025 pour contrer la violence conjugale et familiale en contexte autochtone a permis de soutenir 13 nouveaux projets d'une durée de deux à trois ans. Ces projets visent les actions 11 et 12 de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027. De plus, les soutiens financiers offerts en 2023-2024 se sont poursuivis. En 2025-2026, cinq nouveaux projets ont été soutenus par l'intermédiaire de l'appel de sensibilisation en matière de violence sexuelle et de violence conjugale 2025-2026. Ces projets visent les actions 11 et 13 de cette stratégie. De plus, les soutiens financiers offerts en 2023-2024 et en 2024-2025 se sont poursuivis.	16	En cours
12. Soutenir le développement de projets culturellement adaptés en matière de violence sexuelle, conjugale et familiale pour les hommes des Premières Nations et Inuit et leur entourage	SCF	MSSS	En 2023-2024, les crédits attribués à cette mesure ont été investis dans l'appel de projets pour favoriser l'égalité et la complémentarité entre les femmes et les hommes des Premières Nations et des Inuit 2023-2024 lancé par le SCF. Treize (13) projets ont été financés dans le cadre de cet appel de projets. En 2024-2025, l'appel de projets 2024-2025 pour contrer la violence conjugale et familiale en contexte autochtone a permis de soutenir 13 nouveaux projets d'une durée de deux à trois ans. Ces projets visent les actions 11 et 12 de la Stratégie. De plus, les soutiens financiers offerts en 2023-2024 se sont poursuivis. En 2025-2026, les soutiens financiers offerts en 2023-2024 et en 2024-2025 se sont poursuivis.	16	En cours
13. Soutenir des projets de sensibilisation, de prévention et d'intervention par et pour les femmes et les filles autochtones en matière d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle	SCF	MSI, MSSS	En 2023-2024, le SCF a financé trois projets dans le cadre de cette mesure : • le projet « S'adapter afin de favoriser la guérison en communauté », d'Entraide Mauricie–Centre-du-Québec pour hommes agressés sexuellement dans l'enfance; • le projet « La CLES des femmes autochtones », de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle;	16	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			le projet « Forum sur la santé sexuelle et la prévention de la violence sexuelle », de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik. En 2024-2025, les soutiens financiers offerts en 2023-2024 se sont poursuivis. En 2025-2026, cinq nouveaux projets ont été soutenus par l'intermédiaire de l'appel de sensibilisation en matière de violence sexuelle et de violence conjugale 2025-2026. Ces projets visent les actions 11 et 13 de cette stratégie. De plus, le SCF a bonifié le financement du projet « Prévenir la violence sexuelle auprès d'enfants et d'adolescents des Premières Nations en milieu autochtone et urbain », porté par l'Université du Québec à Chicoutimi pour mieux déployer les outils de prévention et pérenniser les actions menées dans le cadre de ce projet qui vient de l'appel d'intention 2021-2022 - violence sexuelle, conjugale et familiale en contexte autochtone.		

AXE 2 : INTERVENIR EN MATIÈRE PSYCHOSOCIALE, MÉDICALE, JUDICIAIRE, POLICIÈRE ET CORRECTIONNELLE

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action			
14. Consolider le financement des services offerts dans les ressources spécialisées pour intervenir auprès des personnes victimes de violence conjugale	MSSS		En 2022-2023, un montant de 9,2 M\$ a été réparti entre les maisons d'aide et d'hébergement d'urgence reconnues au Programme de soutien aux organismes communautaires. En 2023-2024, un montant supplémentaire de 1,9 M\$, pour un total de 11,1 M\$ en financement récurrent, a été réparti entre 100 maisons d'aide et d'hébergement d'urgence reconnues au Programme de soutien aux organismes communautaires, 2 refuges situés au Nunavik et 2 établissements sociosanitaires autochtones (le CLSC Naskapi et le Conseil cri de la santé et des services sociaux). En 2024-2025, un montant supplémentaire de 2,8 M\$, pour un total de 13,9 M\$ en financement récurrent, a été réparti entre les maisons d'aide et d'hébergement d'urgence reconnues au Programme de soutien aux organismes communautaires. Des montants forfaitaires ont également été versés à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, au CLSC Naskapi et le Conseil cri de la santé et des services sociaux. En 2025-2026, un montant supplémentaire de 1,8 M\$, pour un total de 15,7 M\$ en financement récurrent, a été réparti entre les maisons d'aide et d'hébergement d'urgence reconnues au Programme de soutien aux organismes communautaires. Parmi celles-ci, deux maisons d'hébergement d'urgence accueillant des femmes autochtones en milieu urbain ont obtenu un rehaussement. Des montants forfaitaires ont également été versés à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, au CLSC Naskapi et au Conseil cri de la santé et des services sociaux.	1, 3, 4, 6, 16	En cours			
15. Développer de nouvelles maisons d'aide et d'hébergement d'urgence en violence conjugale	MSSS	SHQ	Un financement a été attribué à trois organismes communautaires pour la mise sur pied des services externes et des services d'hébergement temporaire en amont de l'ouverture définitive de leurs nouvelles maisons d'hébergement. Les organismes qui en ont bénéficié sont : - la maison Marie-Claire-Kirkland-Casgrain à Montréal : services externes + 3 places; - la maison d'hébergement l'Émeraude en Abitibi-Témiscamingue : services externes uniquement + 6 places; - la maison d'Ingrid en Outaouais : services externes + 8 places. Un financement a été attribué à une maison d'hébergement qui offre maintenant ses services dans son bâtiment définitif : - la maison Marie-Marguerite à Laval : 10 places. De nouvelles places ont été ajoutées dans des maisons existantes : - Transit 24 : 2 places; - Refuge des femmes de l'Ouest de l'Île : 6 places Les redditions de comptes sont attendues à l'été 2026.	1, 3, 6	En cours			
16. Poursuivre le développement du réseau des maisons de 2e étape	MSSS	SHQ	Vingt et une (21) maisons d'hébergement de 2^e étape ont ouvert leurs portes depuis le début de la Stratégie. <table><tr><td rowspan="2">03 Capitale-Nationale</td><td>Inter'Elle (Un toit juste pour elle)</td></tr><tr><td>Mitshuapnish (Missinak)</td></tr></table>	03 Capitale-Nationale	Inter'Elle (Un toit juste pour elle)	Mitshuapnish (Missinak)	1, 3, 6, 16	En cours
03 Capitale-Nationale	Inter'Elle (Un toit juste pour elle)							
	Mitshuapnish (Missinak)							

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation		Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action																											
			<table><tr><td rowspan="4">04 Mauricie–Centre-du-Québec</td><td>Le FAR (Phase 1) ou Gestion immobilière F2</td></tr><tr><td>Le FAR (Phase 2)</td></tr><tr><td>Maison de Convivence</td></tr><tr><td>Séjournelle (Pavillon des Demois’ailes)</td></tr><tr><td rowspan="7">06 Montréal</td><td>Arrêt-Source</td></tr><tr><td>Centre des femmes Montréal-Est-Pointe-Aux-Trembles (Maison Gisèle-Pomerleau)</td></tr><tr><td>Maison Grise de Montréal</td></tr><tr><td>Nouvelle-Étape (Maison Gaëlle-Fedida)</td></tr><tr><td>Foyer des femmes autochtones du Québec (Centre Miyoskamin)</td></tr><tr><td>Transit 24</td></tr><tr><td>Le Parados</td></tr><tr><td>08 Abitibi-Témiscamingue</td><td>Alternative pour elle</td></tr><tr><td rowspan="2">11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine</td><td>Centre Louise-Amélie</td></tr><tr><td>L’Aid’Elle</td></tr><tr><td>12 Chaudière-Appalaches</td><td>Centre de femmes la Jardilec</td></tr><tr><td>13 Laval</td><td>Bouclier d’Athéna</td></tr><tr><td>15 Laurentides</td><td>Passe-R-Elle</td></tr><tr><td rowspan="2">16 Montérégie</td><td>Simonne-Monet-Chartrand (Maison Louise Latraverse)</td></tr><tr><td>Maison La Source/Maison La Source du Richelieu</td></tr></table> Ces maisons comptent un total de 240 unités. Les financements sont transmis au prorata du nombre de mois d’ouverture dans l’année.		04 Mauricie–Centre-du-Québec	Le FAR (Phase 1) ou Gestion immobilière F2	Le FAR (Phase 2)	Maison de Convivence	Séjournelle (Pavillon des Demois’ailes)	06 Montréal	Arrêt-Source	Centre des femmes Montréal-Est-Pointe-Aux-Trembles (Maison Gisèle-Pomerleau)	Maison Grise de Montréal	Nouvelle-Étape (Maison Gaëlle-Fedida)	Foyer des femmes autochtones du Québec (Centre Miyoskamin)	Transit 24	Le Parados	08 Abitibi-Témiscamingue	Alternative pour elle	11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Centre Louise-Amélie	L’Aid’Elle	12 Chaudière-Appalaches	Centre de femmes la Jardilec	13 Laval	Bouclier d’Athéna	15 Laurentides	Passe-R-Elle	16 Montérégie	Simonne-Monet-Chartrand (Maison Louise Latraverse)	Maison La Source/Maison La Source du Richelieu		
04 Mauricie–Centre-du-Québec	Le FAR (Phase 1) ou Gestion immobilière F2																																
	Le FAR (Phase 2)																																
	Maison de Convivence																																
	Séjournelle (Pavillon des Demois’ailes)																																
06 Montréal	Arrêt-Source																																
	Centre des femmes Montréal-Est-Pointe-Aux-Trembles (Maison Gisèle-Pomerleau)																																
	Maison Grise de Montréal																																
	Nouvelle-Étape (Maison Gaëlle-Fedida)																																
	Foyer des femmes autochtones du Québec (Centre Miyoskamin)																																
	Transit 24																																
	Le Parados																																
08 Abitibi-Témiscamingue	Alternative pour elle																																
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Centre Louise-Amélie																																
	L’Aid’Elle																																
12 Chaudière-Appalaches	Centre de femmes la Jardilec																																
13 Laval	Bouclier d’Athéna																																
15 Laurentides	Passe-R-Elle																																
16 Montérégie	Simonne-Monet-Chartrand (Maison Louise Latraverse)																																
	Maison La Source/Maison La Source du Richelieu																																
17. Mettre en place des mécanismes visant à réduire les obstacles au développement du réseau de maisons d’hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, en fonction des priorités établies	SCF	Ministère des Finances, MSSS, SHQ	Le SCF soutient le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, la Fédération des maisons d’hébergement pour femmes et L’Alliance des maisons d’hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, pour l’embauche de chargées de projet en soutien au développement du réseau de maisons d’hébergement. En 2025-2026, les trois projets ont été bonifiés et prolongés pour permettre aux chargées de projet de poursuivre leur soutien au développement du réseau de maisons d’hébergement. Selon les données les plus récentes des organismes, 47 projets de maison d’hébergement ont été suivis dans le cadre de ces trois projets. Au 31 mars 2026, 21 projets de maison d’hébergement de 2^e étape ont ouvert leurs portes depuis le début de la Stratégie intégrée en violence.		3	En cours																											

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			Un comité interministériel se penchant sur les projets en développement a été créé en novembre 2022. Ce comité est sous la responsabilité du SCF et est composé du ministère des Finances, du MSSS et de la SHQ. Depuis sa création, 15 rencontres ont eu lieu, notamment avec les regroupements nationaux de maisons d'hébergement, ainsi que plusieurs rencontres bilatérales entre les différents ministères et organismes impliqués. Le comité s'est doté d'outils visant le suivi assidu des projets en développement, analyse les améliorations possibles aux façons de faire et identifie des pistes de solutions. En marge du comité, la SHQ tient des rencontres bimensuelles avec l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale pour assurer l'avancement des projets.		
18. Mener des projets pilotes d'intégration de services en violence sexuelle et en violence conjugale en soutenant des initiatives émanant de la communauté Action bonifiée	MJQ-MSSS	DPCP, MSI, SCF	Standards nationaux pour l'intégration des services en matière de violence sexuelle et de violence conjugale : - standards nationaux diffusés dans les 36 districts judiciaires. Projets pilotes d'intégration de services sans lieu physique : - les projets sont en cours dans 21 districts judiciaires et amorcés dans 15 autres districts judiciaires. Projet pilote de centre de services intégrés – lieu physique : - signature d'une entente tripartite entre le MJQ, le MSSS et la Ville de Québec en mars 2022; - embauche d'une coordonnatrice en juin 2022; - mise sur pied d'une équipe en cours (ex. : infirmières, travailleuses sociales, etc.). Évaluation des projets pilotes virtuels : l'entente a été signée par le MSSS et transmise aux autres parties (MJQ, CIUSSS de la Capitale-Nationale et Université Laval) le 25 mars 2025. Le rapport préliminaire a été présenté au MJQ/Santé Québec et au MSSS à l'automne 2025 et le rapport final sera déposé à l'été 2026. Évaluation du projet pilote de centre physique (Le centre d'expertise Le Colibri) : les travaux débiteront au printemps 2026 et se termineront au printemps 2027.	13, 14, 15	En cours
19. Soutenir le déploiement d'initiatives visant à faciliter les démarches des personnes qui souhaitent sortir de la prostitution	SCF		Le SCF a soutenu les projets ponctuels de cinq organismes visant à faciliter les démarches des personnes qui souhaitent sortir de la prostitution. Depuis 2023-2024, le SCF poursuit ces financements sous forme de financement récurrent. Les cinq organismes maintiennent ainsi leurs services dans les secteurs de Québec (La Maison de Marthe), de Montréal (Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), de Gatineau (CALAS de l'Outaouais), de Sherbrooke (CALACS Agression Estrie) et de Val-d'Or (CALACS L'étoile du Nord). Quatre nouveaux organismes ont également été sélectionnés à la suite d'un appel de propositions et bénéficient d'un financement récurrent pour leurs services d'aide à la sortie de prostitution : le CALACS La Chrysalide, le CALACS Lueur d'espoir (anciennement Coup de Cœur), Le Phare des AffranchiEs et La Sortie offrent leurs services dans les régions de Lanaudière, des Laurentides, de Laval, de la Montérégie, de Montréal, de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. C'est donc un total de neuf organismes communautaires spécialisés en matière d'aide à la sortie de la prostitution qui sont financés par le SCF pour ces activités spécifiques.		En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			Depuis 2023-2024, les services d'aide à la sortie de la prostitution offerts par ces neuf organismes spécialisés ont permis de joindre un total de 1 154 personnes (1 144 femmes, 6 hommes, 2 femmes trans et 2 personnes non binaires), dont l'âge moyen est de 31,5 ans. En matière d'hébergement pour les femmes qui souhaitent sortir de la prostitution, le SCF soutient, sous forme de financement récurrent, deux initiatives ciblées : les résidences Un Toit pour Elles à Montréal et la maison d'hébergement de la Maison de Marthe à Québec. Il soutient également, sous la forme d'un projet ponctuel, le projet pilote d'instauration d'un modèle d'hébergement de la Maison d'hébergement L'Issue à Chicoutimi.		
20. Consolider le financement des organismes pour les victimes d'agressions sexuelles	MSSS		Depuis 2023-2024, un montant annuel récurrent de 4 M\$ a été versé aux organismes travaillant auprès des victimes d'agression sexuelle, en mission globale, dans le but de bonifier les services.	3	En cours
21. Outiller et soutenir les ressources spécialisées dans la lutte contre la violence conjugale en lien avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication	SCF		Le SCF soutient financièrement l'organisme Co-Savoir (anciennement Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine) pour la réalisation du projet « Adopter une approche technologique compréhensive en contexte de violence conjugale ». Le projet vise à bonifier l'offre de formation et d'outils aux intervenantes et intervenants en contexte de violence conjugale facilitée par les technologies et à développer une formation pilote pour les fournisseurs d'outils technologiques, basée sur une approche compréhensive qui sera elle-même modélisée durant le projet. Ce projet a débuté en 2023-2024 et est présentement en cours de réalisation.		En cours
22. Consolider le financement des organismes œuvrant auprès des hommes ayant des comportements violents dans un contexte de violence conjugale	MSSS		- En 2022-2023, 2,5 M\$ récurrents ont été versés aux organismes intervenant auprès des auteurs de violence conjugale, à la mission globale, dans le but de consolider leurs services. - En 2023-2024, 500 000 \$ supplémentaires ont été versés (pour atteindre le montant de 3 M\$ prévu en 2023-2024). - En 2024-2025, un montant supplémentaire récurrent de 1,2 M\$ a été alloué aux organismes pour auteurs de violence conjugale en consolidation des services développés en 2023-2024 pour rendre plus accessibles les services dans des localités moins servies (points de services mobiles, télépratique ou consolidation des services existants). De cette somme, 0,8 M \$ provient de la Stratégie intégrée en violence et 0,4 M\$ des Actions prioritaires. - En 2025-2026, un montant supplémentaire récurrent de 1,5 M\$ a été alloué à ces organismes. De cette somme, 0,5 M\$ provient de la Stratégie intégrée en violence et 1,0 M\$ des Actions prioritaires. - De cette somme, 1,2 M\$ a été alloué aux organismes pour la consolidation de leurs services. - Un montant non récurrent de 300 000 \$ a été alloué à l'organisme Avant Coup pour le développement d'un nouveau point de services à Montréal. - En 2025-2026, un montant non récurrent de 443 700 \$ a été versé à l'organisme Famille à cœur, qui a développé des services pour auteurs de violence conjugale à Saint-Jean-sur-Richelieu, en Montérégie. D'autres versements sont à venir d'ici 2026-2027, tel qu'annoncé dans le budget 2021-2022.	125	En cours
23. Réserver 100 suppléments au loyer dans le cadre du Programme de supplément au loyer	SHQ		Au cours de l'exercice financier 2025-2026, 129 unités du Programme de supplément au loyer réservées aux victimes de violence conjugale à faible revenu étaient utilisées ⁶ .	3	En cours

⁶ Ce sont les résultats globaux, incluant les PSL-U de l'action 1 des Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026.

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
d'urgence et de subvention aux municipalités pour les femmes victimes de violence conjugale à faible revenu					
24. Poursuivre la bonification du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement	SHQ		Dans le Plan budgétaire 2026-2027, le gouvernement a annoncé un budget de 6,2 M\$ réparti sur quatre ans pour le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement. Ce programme s'adresse aux organismes à but non lucratif responsables d'établissements qui viennent en aide aux femmes et aux jeunes de 30 ans ou moins qui sont victimes de violence familiale. En avril 2026, le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement a été renouvelé pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2029, notamment dans le but de bonifier l'aide financière offerte par unité. Cette aide est passée, pour la région du Sud, de 18 000 \$ à 21 000 \$. Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2026, 371 unités de maisons d'hébergement ont fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du PAMH-Rénovation, et ce, dans 10 régions administratives.		En cours

AXE 2 : INTERVENIR EN MATIERE PSYCHOSOCIALE, MÉDICALE, JUDICIAIRE, POLICIÈRE ET CORRECTIONNELLE
VOLET INTERVENTION JUDICIAIRE

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
25. Créer un bureau de soutien aux services aux personnes victimes d'infractions criminelles	MJQ		Cinq ETC affectés au Bureau de soutien aux services aux personnes victimes d'infractions criminelles (BSSV). Le service fait partie des services d'aide et d'information pour les personnes victimes d'un crime diffusés sur Québec.ca. Nombre de demandes d'accompagnement reçues entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026 de personnes victimes d'infractions criminelles par le BSSV : 78. Nombre de demandes d'accompagnement reçues depuis l'entrée en vigueur de la Loi : 205. Au total 189 personnes victimes ont été accompagnées par le BSSV depuis l'entrée en vigueur de la Loi. Nombre d'infolettres transmises aux ministères, aux organismes publics et aux organismes sans but lucratif subventionnés par le gouvernement et susceptibles d'être visés par la LAPVIC entre le 1^{er} avril 2025 et le 31^{er} mars 2026 : 3. Nombre d'infolettres transmises à ces derniers depuis l'entrée en vigueur de la Loi : 14. Nombre de séances d'information tenues pour informer les organismes susceptibles d'être visés par la LAPVIC de ces nouvelles obligations depuis l'entrée en vigueur de la Loi : 4. Nombre d'outils d'accompagnement disponibles pour les ministères et organismes concernés : 6.	176, 177, 178, 179	Terminée
26. Augmenter au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales le nombre d'effectifs affectés aux dossiers en matière de violence sexuelle	DPCP		Le DPCP a embauché 44 ressources, soit 30 procureurs et 14 techniciens juridiques et membres du personnel de soutien. Ces nouvelles embauches ont permis d'assurer une meilleure prise en charge des personnes victimes et un traitement adéquat des dossiers de violence conjugale et de violence sexuelle. Notamment, elles ont permis de mieux respecter les obligations et les responsabilités envers les personnes victimes qui découlent de la mise en application des droits promus par la <i>Charte canadienne des droits des victimes</i>, des directives du Directeur des poursuites criminelles et pénales ainsi que d'un ensemble de recommandations émanant du rapport <i>Rebâtir la confiance</i>. Ces embauches ont amené une meilleure organisation du travail et une poursuite verticale dans les dossiers de violence conjugale et de violence sexuelle (sauf à la cour itinérante), et ce sont les personnes victimes qui en tirent le plus grand bénéfice. Au point de vue administratif, l'embauche de personnel de soutien a permis un meilleur suivi des dossiers, tout en délestant les procureurs de certaines tâches. Ces derniers ont par conséquent davantage de temps à consacrer aux personnes victimes et peuvent ainsi assurer une meilleure qualité des services qui leur sont offerts.	15, 28, 36, 38, 40, 50, 56, 57, 58, 59, 65, 92, 172	Terminée
27. Protéger les personnes victimes de violence familiale ou sexuelle par des modifications législatives	MJQ		Modifications législatives permettant à la personne victime d'être interrogée ou contre-interrogée par une avocate ou un avocat plutôt que par son agresseur lorsque ce dernier se représente seul : la <i>Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la</i>	7, 76, 102, 129, 130, 135, 145, 146, 183	Terminée

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			<i>personnalité et d'état civil</i> (2022, chapitre 22) a été sanctionnée le 8 juin 2022 et cette mesure est entrée en vigueur le 8 juin 2022. Modification législative permettant à un parent, en raison d'une situation de violence familiale, y compris conjugale ou sexuelle commise par l'autre parent, de prendre certaines décisions relatives aux soins et à l'accompagnement d'un enfant dans le processus judiciaire sans l'accord de cet autre parent : La <i>Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil</i> (2022, chapitre 22), sanctionnée le 8 juin 2022, prévoyait que cette mesure entrerait en vigueur le 17 mai 2023. Modification législative ajoutant le critère de la violence familiale, y compris conjugale, dans l'analyse de l'intérêt de l'enfant : la <i>Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil</i> (2022, chapitre 22) a été sanctionnée le 8 juin 2022, et cette mesure est entrée en vigueur le 8 juin 2022. Modification législative créant une loi qui vise à empêcher ou faire cesser le partage non consensuel d'une image intime. La <i>Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence</i> a été sanctionnée le 4 décembre 2024. Modification législative qui facilite la procédure pour obtenir une ordonnance civile de protection. La <i>Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence</i> a été sanctionnée le 4 décembre 2024. Cette loi rend également inapplicables les dispositions concernant l'outrage au tribunal à l'ordonnance de protection afin que les sanctions du Code criminel s'appliquent à toute contravention à celle-ci. Modification législative permettant de faciliter le recours à des mesures d'aide au témoignage, dont l'accès au télétémoignage, en matière civile. Cette loi prévoit également la possibilité pour la personne victime d'être accompagnée d'une personne apte à la rassurer de même que par un chien d'assistance judiciaire. Elle permet également à la personne victime de garder l'adresse de son domicile confidentielle. La <i>Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile de personnes victimes de violence</i>, sanctionnée le 4 décembre 2024. Modification législative prévoyant une présomption de non-pertinence basée sur les mythes et les préjugés reconnus en droit criminel lorsqu'une affaire en matière civile ou administrative comporte des allégations de violence sexuelle ou de violence conjugale. La <i>Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile de personnes victimes de violence</i>, sanctionnée le 4 décembre 2024, modifie le <i>Code civil</i>, le <i>Code du travail</i>, la <i>Loi sur la fonction publique</i>, la <i>Loi sur la justice administrative</i> et la <i>Loi instituant le tribunal administratif du travail</i>. Cette mesure est entrée en vigueur le 4 décembre 2024. Modification législative qui permet de soumettre un jugement constatant une situation de violence à l'officier public au lieu d'une déclaration sous serment pour obtenir l'attestation devant accompagner l'avis de résiliation du bail. La <i>Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile de personnes victimes de violence</i>, sanctionnée le 4 décembre 2024, modifie l'article 1974.1 du <i>Code civil</i>. Cette mesure est entrée en vigueur le 4 décembre 2024. Modification législative qui rend le jugement de culpabilité en droit criminel suffisant pour prouver la faute en matière civile. La <i>Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection</i>	En partie: 88, 89, 136	

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			<i>et le soutien en matière civile de personnes victimes de violence</i> a été sanctionnée le 4 décembre 2024. Cette mesure est entrée en vigueur le 4 décembre 2024. Modification législative qui abolit le délai de prescription de 10 ans pour faire exécuter le jugement en dommages-intérêts résultant d'une infraction criminelle. La <i>Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile de personnes victimes de violence</i> a été sanctionnée le 4 décembre 2024. Cette mesure est entrée en vigueur le 4 décembre 2024.		
28. Assurer le déploiement du Programme témoin enfant et autres témoins vulnérables à l'échelle du Québec, incluant les témoins autochtones dans une perspective de sécurisation culturelle	MJQ		Le ministre de la Justice et procureur général du Québec, M. Simon Jolin-Barrette, et le Réseau des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) annonçaient, en mars 2021, le déploiement du programme de préparation au témoignage pour la clientèle mineure à l'ensemble du réseau et l'adaptation du programme pour les clientèles victimes de violence sexuelle et de violence conjugale; 15 CAVAC sur 17 offrent le programme au 31 mars 2026. Un guide d'intervention propre à la préparation au témoignage des victimes de violence conjugale ou de violence sexuelle a été lancé au printemps 2022. Depuis, 400 intervenants ont été formés, ce qui représente 80 % des intervenants du Réseau des CAVAC. Un guide d'accompagnement sociojudiciaire des membres des Premières Nations et des Inuit (en français et en anglais) a été lancé à l'automne 2023. Il vise notamment à sensibiliser les intervenantes et intervenants du Réseau des CAVAC aux réalités et particularités culturelles des peuples autochtones pour permettre d'améliorer l'offre de services qui leur est destinée et d'implanter le Programme d'accompagnement sociojudiciaire des Premières Nations et des Inuit au Tribunal dans une perspective de sécurisation culturelle. Deux régions ont été ciblées pour le projet pilote et d'autres formations sont à venir en 2026-2027.	6, 60, 61	En cours
29. Accorder à toutes les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale, des services gratuits de consultation juridique et de représentation en urgence, peu importe leur revenu et dans tous les domaines du droit	MJQ		En septembre 2021, le ministre de la Justice a annoncé, conjointement avec la Commission des services juridiques (CSJ) et la clinique juridique Juripop, le lancement du service Rebâtir https://www.rebatir.ca/. La <i>Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale</i>, sanctionnée le 30 novembre 2021, prévoit des modifications à la <i>Loi sur l'aide juridique</i> pour permettre de pérenniser ce service. En date du 2 février 2026, la CSJ a offert plus de 97 000 consultations gratuites. Une proportion de 83 % des consultations étaient pour des situations de violence conjugale et 16 % pour des situations de violence sexuelle. En date du 2 février 2026, 3 383 dossiers ont été transférés en urgence dans les bureaux d'aide juridique. Protocole de référencement entre la CSJ et le réseau des CAVAC dans le cadre du tribunal spécialisé en violence sexuelle et conjugale : Ce projet de collaboration vise à répondre au besoin de représentation juridique des personnes victimes de violence conjugale en favorisant la référence personnalisée de l'intervenante ou intervenant du CAVAC vers une avocate ou un avocat permanent désigné d'un bureau d'aide juridique dans le contexte où une ordonnance de sauvegarde est nécessaire à la sécurité des personnes victimes et de leurs enfants. Il se déploie dans tous les districts où on trouve un tribunal spécialisé, et ce, peu importe le revenu de la personne victime.	25, 26, 27, 28, 29, 30, 31	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
30. Mener des projets pilotes de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, incluant la prise en compte des réalités autochtones Action bonifiée	MJQ	DPCP, MSI, MSSS, SAA, SCF	Au 31 mars 2026, le tribunal spécialisé est déployé dans 27 des 36 districts judiciaires du Québec, soit : 1. Beauharnois (palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield); 2. Bedford (palais de justice de Granby); 3. Drummond (palais de justice de Drummondville); 4. Saint-Maurice (palais de justice de La Tuque); 5. Québec (palais de justice de Québec); 6. Laval (palais de justice de Laval); 7. Saint-François (palais de justice de Sherbrooke); 8. Montmagny (palais de justice de Montmagny); 9. Mégantic (palais de justice de Lac-Mégantic); 10. Mingan (palais de justice de Sept-Îles); 11. Chicoutimi (palais de justice de Chicoutimi) ; 12. Alma (palais de justice d'Alma); 13. Kamouraska (palais de justice de Rivière-du-Loup); 14. Rimouski (palais de justice de Rimouski et points de services de Matane, Amqui et Mont-Joli); 15. Gaspé (palais de justice de Percé et point de services de Ste-Anne-des-Monts); 16. Bonaventure (palais de justice de New Carlisle et point de services de Carleton-sur-Mer); 17. Richelieu (palais de justice de Sorel-Tracy); 18. Saint-Hyacinthe (palais de justice de Saint-Hyacinthe); 19. Beauce (palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce); 20. Trois-Rivières (palais de justice de Trois-Rivières); 21. Iberville (palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu); 22. Abitibi (palais de justice d'Amos, de Val-d'Or, La Sarre et Senneterre); 23. Témiscamingue (palais de justice de Ville-Marie); 24. Rouyn-Noranda (palais de justice de Rouyn-Noranda); 25. Montréal (palais de justice de Montréal); 26. Joliette (palais de justice de Joliette); 27. Frontenac (palais de justice de Thetford Mines). Selon la <i>Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale</i>, le projet pilote a pris fin le 30 novembre 2024. La Loi mentionne également que le tribunal spécialisé doit être déployé à l'échelle du Québec d'ici novembre 2026. Vingt formations sont offertes à l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir au sein du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. Plus de 12 000 personnes s'y sont inscrites depuis le printemps 2022.	19, 69, 99, 100, 101, 102, 153, 154, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 164, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			94 postes d'intervenantes et intervenants sociojudiciaires de liaison ont été créés dans les CAVAC pour permettre un meilleur accompagnement des personnes victimes. De plus, 58 postes ont été créés au DPCP pour permettre un accompagnement en poursuite verticale. Tous les palais de justice accueillant un tribunal spécialisé sont maintenant aménagés, de façon temporaire ou permanente, pour offrir les services du tribunal spécialisé aux personnes victimes, ou sont en voie de l'être.		

AXE 2 : INTERVENIR EN MATIÈRE PSYCHOSOCIALE, MÉDICALE, JUDICIAIRE, POLICIÈRE ET CORRECTIONNELLE
VOLET INTERVENTION POLICIÈRE ET CORRECTIONNELLE

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
31. Implanter progressivement les bracelets antirapprochements en contexte de violence conjugale	MSI	DPCP, MJQ	Depuis septembre 2023, la mesure BAR est déployée dans l'ensemble des régions administratives, à l'exception du Nord-du-Québec en raison d'enjeux technologiques liés à la connectivité cellulaire. Depuis le début du déploiement progressif du BAR, 1762 bracelets antirapprochements ont été ordonnés.	83, 84	Terminée
32. Ajouter des effectifs policiers en matière de violence conjugale et de violence sexuelle	MSI		Au total, le MSI a conclu 13 ententes de financement avec les corps de police suivants pour l'ajout de 30 effectifs en violences sexuelles : • Service de police de la Ville de Gatineau; • Service de police de la Ville de Laval; • Service de police de la Ville de Longueuil; • Service de police de la Ville de Lévis; • Service de police de Richelieu–Saint-Laurent; • Régie intermunicipale de police de Roussillon; • Service de police de la Ville de Saguenay; • Service de police de la Ville de Sherbrooke; • Service de police de la Ville de Terrebonne; • Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu; • Service de police de la Ville de Trois-Rivières; • Service de police de la Ville de Montréal; • Service de police de la Ville de Québec; • Sûreté du Québec. Expressément en lien avec la SIV, 10 nouveaux effectifs en violence conjugale ont été déployés au sein des 10 corps de police suivants, ayant bénéficié d'un financement du MSI : • Service de police de la Ville de Bromont; • Service de police de la Ville de Blainville; • Service de police de Châteauguay; • Régie de police du Lac des Deux-Montagnes; • Service de police de l'Assomption/Saint-Sulpice;	32, 34, 35, 41, 47, 57	Terminée

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			- Service de police de Mascouche; - Service de police de la Ville de Mercier; - Service de police de la Ville de Repentigny; - Régie de police de Memphrémagog; - Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu. Les ententes prennent fin le 31 mars 2026. À compter du 1^{er} avril 2026, le financement pour l'ajout d'effectifs spécialisés en matière de violence conjugale sera accessible pour les corps de police qui en feront la demande et qui seront sélectionnés par l'entremise de l'axe 3 du Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC), dont la période de financement couvrira les exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028.		
33. Appuyer les initiatives des corps de police autochtones en matière de soutien aux personnes victimes de violence sexuelle et d'encadrement des agresseurs à toutes les étapes du continuum d'intervention	MSI	SAA, SCF	À la suite de l'appel de projets visant l'augmentation des effectifs lancé en septembre 2021 : 19 ententes de financement ont été conclues avec les corps de police autochtones (CPA) en 2023-2024. Cependant, il est à noter qu'à la demande de la communauté de Manawan (difficultés de recrutement), leur entente a été résiliée depuis. À partir de l'exercice financier 2025-2026 les ressources VC VS et le financement associés ont été pérennisés dans le cadre des ententes tripartites sur la prestation des services policiers dans les communautés autochtones. Dix-neuf CPA bénéficient d'une telle ressource⁷. Pour la période de 2024-2025, 142 activités de prévention et sensibilisation (distribution de dépliants, organisation de rencontres avec les comités des femmes et dans les écoles et sensibilisation sur les routes) ont été réalisées par les CPA en VC et VS dans leurs communautés (Source : analyse des rapports annuels disponibles des projets VCVS). Il n'est pas possible pour le moment de déterminer le nombre total d'activités de prévention et de sensibilisation réalisées en 2025-2026 par les CPA, considérant que les documents de reddition de comptes seront partagés avec le MSI plus tard cette année.	16, 19	Poursuivie
34. Mener un projet pilote avec certains corps de police portant sur l'utilisation d'un outil structuré d'évaluation des risques de violence conjugale du type de l'Ontario Domestic Assault Risk Assessment (ODARA)	MSI	CSF, MJQ	Cette action fait suite à la recommandation 77 du rapport <i>Rebâtir la confiance</i> : S'assurer que les policières et policiers utilisent de façon systématique un outil d'évaluation des risques d'homicide ou de blessures graves lors d'un appel de détresse ou lors d'une demande d'information concernant un conjoint ou un ex-conjoint s'ils soupçonnent une situation de violence conjugale afin de bien dépister, d'évaluer et de documenter la situation.	73, 77	Terminée

⁷ Résultat global financé en partie par les [Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026](#) et le [Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027 – Ensemble pour les prochaines générations 2022-2027](#).

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			À l'issue de travaux internes au sein du MSI, il a été décidé de ne pas mener de projet pilote sur l'utilisation d'un outil de type ODARA. Les objectifs sous-jacents de la recommandation 77 sont couverts par d'autres actions mises en œuvre par le MSI depuis la publication du rapport <i>Rebâtir la confiance</i> .		
35. Assurer une mise à jour périodique de la pratique policière en violence conjugale, incluant ses annexes, et en faire la promotion auprès des corps de police	MSI	DPCP, MJQ	La révision de la pratique policière a débuté en février 2025. Le comité est constitué d'expertes et experts en intervention policière en contexte de violence conjugale. Le comité regroupe ainsi des membres du MSI, du Directeur des poursuites criminelles et pénales, de corps de police, de l'École nationale de police du Québec, des associations des directeurs de corps de police du Québec, des Premières Nations et des Inuit du Québec. Le projet de loi n° 13, soit la <i>Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions</i>, est présentement en commission parlementaire et s'il est adopté, aura un impact direct sur des éléments de la pratique policière en violence conjugale. Il a donc été décidé de repousser sa date de diffusion pour actualiser certaines portions de la pratique aux changements apportés par ce projet de loi.	9, 80, 94, 104, 105	En cours

AXE 3 : DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET PARTAGER L'EXPERTISE POUR MIEUX AGIR

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
36. Offrir des corpus cohérents et complémentaires de formation sur la violence sexuelle et la violence conjugale, abordant notamment ces formes de violence en milieux autochtones et la réalité de certains groupes de population	SCF	CSF, DPCP, MCC, MEQ, MES, MESS MFamille, MIFI, MJQ, MSI, MSSS, MTRAV, SAA	Le SCF, en collaboration avec les membres du chantier de travail sur les formations, a élaboré des balises gouvernementales en matière de formation. Elles sont disponibles sur Québec.ca : Balises gouvernementales – Formations sur la violence sexuelle et la violence conjugale et familiale. Un outil interne sous forme de tableau qui recense les formations gouvernementales en matière de violence sexuelle et de violence conjugale a été créé.	183, 186, 187	En cours
37. Actualiser les connaissances des corps de police en matière de violence sexuelle et de violence conjugale	MSI		Le MSI, en collaboration avec l'ENPQ, a rendu disponible en novembre 2022 une capsule de formation sur l'aide-mémoire <i>Prévenir l'homicide du partenaire intime</i>, à l'intention des policières et policiers du Québec. Cette capsule, disponible en français et en anglais, est également soutenue par un guide d'accompagnement. Entre le 2 novembre 2022 et le 31 mars 2024, près de 10 000 policières et policiers ont visionné la capsule. Le MSI, en collaboration avec le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, a diffusé, en novembre 2023, un webinaire sur le contrôle coercitif destiné aux policières et policiers du Québec. Ce webinaire est également accessible à la communauté policière par l'intermédiaire d'un napperon d'information élaboré par le Regroupement. Le MSI, en collaboration avec l'ENPQ, a tenu deux journées d'actualisation des connaissances, soit une en violence intrafamiliale le 22 février 2024 et une en violence sexuelle le 4 février 2025. Destinées au corps policier ces journées ont pour objectifs : - d'introduire des préoccupations propres à l'évolution des enjeux et des pratiques en matière de violence conjugale, intrafamiliale et sexuelle; - de mettre en valeur des actions concrètes qui visent à assurer une intervention adéquate et adaptée en matière de violence conjugale, de violence intrafamiliale et de violence sexuelle, favorisant la collaboration des partenaires du continuum de services dans ce domaine. En plus des ressources policières et civiles, des représentantes et représentants d'organismes œuvrant en violence conjugale et sexuelle y ont également été conviés. La prochaine journée d'actualisation des connaissances planifiée dans le cadre de la SIV est prévue en 2026-2027.	33, 76, 77	En cours
38. Soutenir et outiller les intervenantes et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux œuvrant auprès des aînées	SA	MIFI	La formation « Intervenir auprès des femmes aînées aux prises avec de la violence conjugale » est accessible à l'ensemble du personnel du réseau de la santé et des services sociaux par le biais de l'Environnement numérique d'apprentissage de la formation continue (ENA), partagée depuis le 17 mars 2025.		En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
victimes de violence sexuelle et de violence conjugale			Pour le besoin de formation sur la violence sexuelle, le contenu à insérer dans les formations existantes (incluant celle disponible sur le site de l'ENA) est en cours de production pour permettre de l'inscrire en complémentarité avec ce qui est déjà existant.		
39. Former le personnel scolaire à intervenir lors d'un dévoilement d'agression sexuelle ou de comportements sexualisés problématiques des élèves	MEQ		Initialement, dans le cadre de cette mesure, les formations devraient être offertes jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024. Étant donné l'importance du thème de ces formations et les besoins du réseau scolaire, le ministère de l'Éducation a décidé de bonifier l'offre de formations pour les années scolaires 2024-2025 à 2026-2027 et d'assurer la poursuite de celle-ci. Offre de formation destinée aux membres du personnel scolaire au primaire : L'offre de formation est en cours dans le réseau scolaire. Au cours de l'année scolaire 2024-2025, un total de 1 434 personnes se sont inscrites à cette formation. Parmi les personnes inscrites, 1 385 personnes provenaient de centres de services scolaires ou de commissions scolaires et 49 d'établissements d'enseignement privé. Offre de formation complémentaire destinée aux professionnelles et professionnels du réseau scolaire au primaire : L'offre de formation est en cours dans le réseau scolaire. Au cours de l'année scolaire 2024-2025, 329 personnes se sont inscrites à cette formation. Parmi les personnes inscrites, 315 personnes provenaient des centres de services scolaires ou de commissions scolaires et 14 d'établissements d'enseignement privé. Offre de formation destinée aux membres du personnel scolaire au préscolaire : La formation pour le personnel scolaire du primaire a été adaptée pour le personnel scolaire au préscolaire. Elle est offerte depuis l'année scolaire 2025-2026. Note : Les données pour l'année scolaire 2025-2026 seront disponibles à la fin de l'année 2026.	183	En cours
40. Développer l'expertise en matière de violence conjugale et d'exposition à la violence conjugale pour les personnes intervenantes en protection de la jeunesse et accroître la concertation sur le sujet	MSSS		La formation d'appropriation générale sur les modifications apportées à la <i>Loi sur la protection de la jeunesse pour les intervenantes et intervenants en protection de la jeunesse</i> est maintenant donnée par les agents multiplicateurs des établissements l'ayant reçue lors de l'implantation de la phase 1. En date du 30 novembre 2024, 7 769 intervenants l'avaient complétée. De plus lors de la mise en place de la phase 2 de l'implantation, un atelier d'appropriation du Guide de pratique a également été mis en place suivant la création d'un guide de pratique et d'un aide-mémoire. Treize ateliers ont été réalisés dans toutes les régions du Québec. Création d'un guide de pratique clinique : repérage et analyse des situations d'enfants exposés à la violence conjugale et réalisation d'un aide-mémoire. Offre d'ateliers d'appropriation du guide de pratique aux personnels en soutien clinique aux intervenantes et intervenants ainsi qu'à des agentes et agents multiplicateurs afin qu'ils forment les intervenants.	132	Poursuivie

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			Les activités du Comité d'experts concernant les enfants exposés à la violence sont en cours de planification. Une rencontre de prise de besoin a eu cours avec le comité. Un financement à Santé Québec pour le déploiement de la formation sur la Protection des Enfants en contexte de Violence Conjugale (PEVC) partout au Québec auprès du personnel de la protection de la jeunesse. Un audit qualitatif a été réalisé par Santé Québec à la demande de la Direction nationale de la protection de la jeunesse (DNPJ) pour permettre d'évaluer l'implantation des orientations ministérielles et d'émettre des recommandations pour les prochaines étapes.		
41. Mettre en place une formation en ligne pour le personnel des centres désignés sur l'intervention médicosociale auprès des personnes victimes d'agression sexuelle	MSSS		À la suite de la fermeture du Service conseil, instance de coordination des centres désignés, en décembre 2025, un mandat été confié au CIUSSS de la Capitale Nationale concernant l'élaboration d'une formation nationale sur l'intervention médicosociale – volet médical. Cette démarche vise à offrir un contenu structuré, adapté et commun à l'ensemble du réseau. Les travaux sont en cours et la formation sera accessible sur la plateforme de formation en ligne, soit l'Environnement numérique d'apprentissage (ENA), à l'hiver 2027. Santé Québec a travaillé, en collaboration avec le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML), les établissements de santé et de services sociaux (ESSS) et le centre d'expertise Le Colibri, au développement et au partage de deux journées de formation structurées sous forme de webinaire en date des 29 et 30 janvier 2026.	183	En cours
42. Former un comité de travail pour analyser l'accessibilité des services aux personnes victimes de violence conjugale qui ont des limitations fonctionnelles et proposer des pistes d'amélioration	MSSS	OPHQ	À venir.	4	À venir
43. Mandater la Table nationale sur l'intervention policière en violence conjugale pour qu'elle mène des travaux sur la question de la surveillance et du suivi des conditions imposées par les policières et les policiers et/ou la Cour dans les dossiers de violence sexuelle et de violence conjugale	MSI	DPCP, MJQ	La constitution d'un comité de travail chapeauté par la Table de concertation nationale sur l'intervention policière en violence conjugale concernant la surveillance et le suivi des conditions n'est plus un besoin auquel on doit répondre par l'entremise de la Table. Des travaux sont en cours, notamment dans le cadre du Tribunal spécialisé, auxquels le MSI participe. D'autres comités répondent aux besoins liés à la surveillance et au suivi des conditions imposées.	94, 95, 96, 98	Terminée
44. Créer un comité de travail interministériel afin d'évaluer la possibilité de mettre en place des	MSI	MJQ, SCF, DPCP, SRIDAIL, SQ	Rapport déposé en août 2024.	106	Terminée

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
dispositions législatives visant à atteindre les objectifs de la Loi de Clare ⁸					
45. Poursuivre en continu les activités du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale	Bureau du coroner	MSSS, MSI	Le bilan du 3^e cycle des travaux du comité a été diffusé le 28 octobre 2024. L'examen de 16 événements ayant causé 24 décès a conduit à la formulation de 32 recommandations. Parallèlement à la finalisation du dernier bilan, le 4^e cycle des travaux du comité a débuté le 20 février 2024, pour permettre aux membres de revoir, de façon individuelle, les dossiers de violence conjugale pour lesquels les coroners ont terminé leurs investigations afin de remplir la grille d'analyse requise. Le prochain bilan sera diffusé dans les prochains mois. Il couvrira 10 événements qui ont causé 16 décès. Le deuxième rapport avait été déposé le 16 novembre 2022.		Poursuivie
46. Constituer un comité de travail chargé d'étudier le traitement des agressions sexuelles et du harcèlement sexuel survenus en contexte de travail	MTRAV	CNESST	Le 1^{er} février 2022, le ministre du Travail annonçait le début des travaux du Comité chargé d'analyser les recours en matière de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles. Des consultations auprès d'une trentaine de groupes se sont déroulées au printemps et à l'automne 2022. Un rapport préliminaire portant notamment sur le constat de ces consultations a été présenté au Ministère le 15 juin 2022. Le rapport final du comité a été remis au ministre le 10 mars 2023 et publié en mai 2023. Le rapport présente 82 recommandations, dont 39 de nature législative ayant les objectifs suivants : rendre plus cohérent le cadre juridique, faire en sorte que la réponse du droit du travail permette de réparer les torts causés aux personnes victimes, de réduire les risques de victimisation secondaire de celles-ci et, finalement, d'outiller les milieux de travail pour qu'ils puissent prendre en charge le risque de harcèlement sexuel et d'agression à caractère sexuel et, le cas échéant, y mettre fin promptement. En septembre 2023, le ministre du Travail et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ont annoncé la mise en œuvre de la presque totalité des recommandations administratives touchant la CNESST, notamment la formation de l'ensemble des intervenantes et intervenants, la bonification de l'information destinée au plaignant et la priorisation des dossiers en matière de harcèlement et de violence à caractère sexuel. Le 21 mars 2024, le projet de loi n° 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail, a été adopté. Il donne suite à plusieurs recommandations du comité, notamment en améliorant les recours, la prévention et la prise en charge des situations de harcèlement, en plus de faciliter l'indemnisation d'une lésion professionnelle découlant d'une situation de violence à caractère sexuel. De plus, de nouvelles obligations sont graduellement entrées en vigueur en septembre 2024,	138	Terminée

⁸ La loi de Clare autorise les services de police à divulguer des renseignements sur les antécédents de violence du conjoint ou de l'ex-conjoint d'une personne dont la sécurité pourrait être menacée. Cette loi a été adoptée au Royaume-Uni en réponse au décès de Clare Wood, assassinée en 2009 par son ex-conjoint. Dans les dernières années, certaines provinces canadiennes l'ont également adoptée.

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			dont la mise en place d'une équipe spécialisée de juges et de conciliateurs dûment formés au Tribunal administratif du travail.		
47. Concevoir et informatiser une fiche de collecte de données clinico-administrative sur les services offerts en centres désignés pour l'intervention médicosociale auprès des personnes victimes d'agression sexuelle	MSSS		À venir.		À venir
48. Identifier les modalités permettant la mise en place d'une ligne d'accueil et de référence provinciale anonyme et confidentielle pour les personnes qui ont commis ou sont à risque de commettre des agressions sexuelles ou de la violence conjugale	MSSS		<u>Ligne 24-7 pour auteurs de violence conjugale</u> En 2021-2022, le Réseau à cœur d'homme a identifié les enjeux et les besoins en matière de ligne de soutien téléphonique 24-7 pour les auteurs de violence conjugale. La réflexion sur les meilleures modalités de déploiement d'une ligne 24-7 pour cette population s'est poursuivie en 2022-2023 avec le Réseau à cœur d'homme et le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, responsable du volet clinique de la ligne Info-Social. En 2023-2024, le besoin d'une formation destinée aux intervenantes et intervenants qui répondront à cette ligne a été identifié. La conception de cette formation, à partir d'une formation en cours d'élaboration par À cœur d'homme pour ses membres, est à prévoir préalablement au déploiement de la Ligne. Les travaux se poursuivent pour mettre en place la ligne téléphonique. <u>Ligne 24-7 pour auteurs d'agression sexuelle</u> En décembre 2022, le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) a déposé un rapport de recommandations aux différents ministères proposant des modalités de mise en œuvre : « Ligne d'accueil et de référence : auteurs ou auteurs potentiels d'infraction à caractère sexuel ». Suite des travaux à venir.	128	En cours
49. Dresser le portrait des services à mettre en place par région ou par territoire local en matière de prévention auprès des enfants et d'intervention auprès des personnes victimes et des auteurs d'agression sexuelle	MSSS		Le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) a déposé le rapport « Portrait des services spécialisés en délinquance sexuelle – Portrait des listes d'attente pour les services spécialisés en délinquance sexuelle » en juin 2023 : RAPPORT (rimas.qc.ca). Le MSSS a soutenu financièrement ces travaux. Un complément à ce rapport a été déposé en janvier 2024 : « Recensement exhaustif des services spécialisés offerts aux auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS) au Québec » RAPPORT (rimas.qc.ca). Le Regroupement des organismes Espace du Québec (ROEQ) a déposé, à l'automne 2024, une cartographie des services offerts à travers le Québec.	122, 123, 127	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			Les répondantes et répondants en matière d'agressions sexuelles participent actuellement à la recension de l'ensemble des services en violence sexuelle dans chaque région. Le ROQHAS a effectué un portrait sommaire de l'offre des services pour les personnes victimes (hommes/adolescents).		
50. Produire et diffuser des portraits statistiques spécifiques à partir des données policières en matière de violence sexuelle et de violence commise en contexte conjugal	MSI	DPCP, MJQ	Le MSI élabore et diffuse annuellement un rapport statistique sur les infractions sexuelles. - Le rapport sur les infractions sexuelles en 2022 a été mis en ligne le 25 juillet 2024 sur Québec.ca : Infractions sexuelles en 2022 – Criminalité au Québec. - Du 25 juillet 2024 au 9 mars 2025, le rapport a été téléchargé 747 fois par 159 utilisateurs différents. - La production du rapport sur les infractions sexuelles en 2023 a été retardée et celui-ci n'a pas été publié en 2025. Le MSI élabore et diffuse annuellement un rapport statistique sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal. - Le rapport sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2022 a été mis en ligne le 25 juillet 2024 sur Québec.ca : Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2022 – Criminalité au Québec. - Du 25 juillet 2024 au 9 mars 2025, le rapport a été téléchargé 988 fois par 255 utilisateurs différents.	109, 172	Terminée
51. Analyser la violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité	OPHQ	SCF	Le rapport « La violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité au Québec : un portrait de l'enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018 » a été mis en ligne sur le site Web de l'Office le 15 avril 2024. Une infographie présentant les principaux résultats a également été publiée. Ces deux documents ont été transférés sur Québec.ca à l'automne 2024. Le rapport a fait l'objet d'un article dans le cyberbulletin Express-O (consulté par 2 890 personnes) et d'une publication Facebook (couverture de 2 276 internautes). Le rapport a été téléchargé 106 fois et l'infographie a été téléchargée 39 fois.		Terminée
52. Étudier le recours à la justice réparatrice par des personnes victimes ou des auteurs de violence conjugale	CSF	MJQ	L'avis du CSF a été rendu public en juin 2024.	147	Terminée
53. Mener une seconde édition de l'enquête populationnelle visant à documenter le phénomène de la violence conjugale au Québec	SCF	ISQ, MES, MJQ, MSI, MSS	La mise en œuvre de cette action a été abandonnée.		Abandonnée

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
54. Faire avancer les connaissances en matière de violence sexuelle vécue par les femmes locataires et chambreuses	SCF	SHQ	Une entente de partenariat a été conclue entre le SCF et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) pour permettre de réaliser, dans le cadre du Programme Actions concertées, une initiative de recherche portant sur la violence sexuelle vécue par les femmes locataires et chambreuses. En collaboration avec la SHQ, un appel de propositions destiné à la communauté scientifique a été lancé par le FRQSC le 23 janvier 2025. L'appel de propositions a mené au financement d'un projet de recherche, présentement en cours, pour approfondir la compréhension du phénomène de la violence sexuelle vécue par les femmes locataires et les chambreuses. Les résultats issus de ce projet de recherche contribueront à éclairer et à soutenir les réflexions et l'action de l'ensemble des personnes et instances concernées.		En cours
55. Mettre en place un cadre de référence pour l'encadrement des pratiques d'intervention auprès des hommes auteurs de violence conjugale axés sur la responsabilisation	MSSS	MSI	Un mandat a été confié par le MSSS à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) pour émettre un avis et des recommandations sur : • les meilleures pratiques et programmes d'intervention en violence conjugale auprès des hommes ayant des comportements violents dans une approche responsabilisante; • les critères de certification à retenir pour établir des standards de qualité; • les meilleures modalités d'implantation et d'évaluation de l'intégration de ces pratiques; • les modalités d'évaluation ou d'encadrement qui rendent compte de l'efficacité de ces programmes. L'avis de l'INESSS a été rendu public le 27 mai 2025. L'avis a été transmis au Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) le 19 septembre 2025.	120, 121	En cours
56. Travailler avec des partenaires autochtones pour favoriser le partage d'expertise en matière d'intervention auprès d'hommes ayant des comportements violents en contexte de violence conjugale et familiale au sein des organismes souhaitant développer ces services spécifiques	MSSS	SCF	Les travaux avec la Régie régionale en santé et services sociaux du Nunavik et le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James se poursuivent.	125	En cours
57. Favoriser la concertation entre les organismes d'aide aux personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale et les organismes soutenant les groupes de population vivant dans des contextes de vulnérabilité à ces violences	SCF		Le SCF soutient financièrement la CLES pour le projet « Espace V.I.E. et formation », qui vise notamment à maintenir et à bonifier les activités d'information, d'échanges et de collaboration de la plateforme Espaces V.I.E. Depuis le début du projet, trois webinaires ont été organisés et trois infolettres ont été transmises à 391 contacts de l'organisme. Il y a eu 54 inscriptions au centre de formation et 359 personnes sont membres de la plateforme des Espaces V.I.E. Un sondage sur l'analyse des besoins des membres a également été transmis en novembre 2023. Le SCF a soutenu financièrement l'Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives (IRIPII) pour le projet de colloque « Partir des marges pour rebâtir la confiance : se concerter autour		En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			des violences sexuelles chez les femmes immigrantes à statut précaire ». L'événement, qui s'est tenu le 21 ^{er} février 2025 à Drummondville, avait pour but d'offrir un espace de partage et d'échange sur la violence sexuelle vécue par les femmes immigrantes et de diffuser des connaissances sur le sujet, dans l'optique de joindre des actrices et acteurs de différents milieux concernés par cette problématique. Cent personnes ont participé au colloque. Les Actes du colloque ont été diffusés à l'automne 2025.		
58. Collaborer avec le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) à la recherche et à la mise en œuvre de solutions pérennes pour attirer et retenir le personnel intervenant auprès des agresseurs sexuels	MSSS		Le MSSS a soutenu financièrement le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS), qui a déposé le rapport « Portrait des services spécialisés en délinquance sexuelle – Portrait des listes d'attente pour les services spécialisés en délinquance sexuelle » en décembre 2022 : RAPPORT (rimas.qc.ca). Le portrait des professionnelles et professionnels travaillant dans les ressources consacrées aux auteurs de violence sexuelle y est brossé, incluant des pistes de solutions pour le recrutement et l'attraction. En 2023-2024, le MSSS a confirmé le soutien financier non récurrent accordé au RIMAS, jusqu'au 31 mars 2026, pour la création d'un poste spécialisé en violence sexuelle, pour le volet auteur de violence sexuelle. Ce poste joue un rôle crucial dans le maintien des services aux auteurs de violence sexuelle de qualité, sur la base de données probantes, ce qui contribue à diminuer le nombre de personnes victimes potentielles. Ce soutien financier a été accordé également en 2025-2026.		En cours

AUTRES ACTIONS QUI CONCOURENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE INTÉGRÉE EN VIOLENCE

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
Poursuivre le déploiement et la mise à jour en continu des formations générales en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale pour le réseau de la santé et des services sociaux	MSSS		Agression sexuelle Seules les données 2023-2024 sont disponibles. Le Centre de recherche appliquée en intervention psychosociale (CRAIP) transmettra les données pour l'année 2024-2025, au MSSS, seulement après la fin de l'année financière. Nombre de personnes ayant complété les formations, entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024 : • formation sur l'intervention psychosociale en matière d'agression sexuelle : 865 intervenantes et intervenants du RSSS (68 hors réseau); • formation sur l'intervention psychosociale auprès des enfants victimes d'agression sexuelle : 227 intervenantes et intervenants du RSSS (9 hors réseau); • formation sur l'intervention psychosociale auprès des adolescents et des hommes victimes d'agression sexuelle : 164 intervenantes et intervenants du RSSS (5 hors réseau); • formation sur l'intervention psychosociale auprès des personnes présentant une déficience physique ou intellectuelle victimes d'agression sexuelle : 139 intervenantes et intervenants du RSSS (4 hors réseau); • formation sur l'intervention psychosociale auprès des personnes LGBTQ+ victimes d'agression sexuelle : 126 intervenantes et intervenants du RSSS (1 hors réseau); • formation sur l'intervention psychosociale auprès des membres des Premières Nations et Inuit victimes d'agression sexuelle : 109 intervenantes et intervenants du RSSS (5 hors réseau); • formation sur l'intervention psychosociale auprès des personnes âgées victimes d'agression sexuelle : 132 intervenantes et intervenants du RSSS (2 hors réseau); • formation sur l'intervention psychosociale auprès des auteurs d'agression sexuelle : 131 intervenantes et intervenants du RSSS (7 hors réseau); • formation sur l'intervention psychosociale auprès des personnes immigrantes victimes d'agression sexuelle : 129 intervenantes et intervenants du RSSS (1 hors réseau). Violence conjugale En ce qui concerne la formation <i>Violence conjugale : connaître, détecter, intervenir</i> : • formation accessible pour le RSSS et les partenaires hors réseau; • 16 742 apprenantes et apprenants depuis sa mise en ligne (RSSS et hors réseau confondus, en date du 24 mars 2025);		En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			12 656 personnes l'ont complétée depuis sa mise en ligne, dont 3 050 en 2024-2025 et 1 940 en 2025-2026. Formation sur l'estimation et la gestion du risque d'homicide (données depuis son lancement en 2016) : 11 248 intervenantes et intervenants formés, dont 2 187 en 2024-2025; 1 457 formations régionales, dont 250 données en 2024-2025; 231 formatrices et formateurs régionaux (34 de plus en 2024-2025 par rapport à 2023-2024); 8 formatrices et formateurs provinciaux; - une mise à jour de la formation est en chantier. Nouvelles formations en élaboration : - formation sur le repérage du risque d'homicide s'adressant aux intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux en élaboration. Cette formation sera aussi accessible aux partenaires hors réseau; - formation sur le partage de renseignements confidentiels et la levée de la confidentialité s'adressant aux intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux en élaboration. Cette formation sera aussi accessible aux partenaires hors réseau.		
Gouvernance, suivi et évaluation	SCF		La structure de gouvernance de la Stratégie intégrée en violence comprend trois comités interministériels en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et familiale, plus précisément un comité de sous-ministres et sous-ministres associés ainsi que de sous-ministres adjointes et sous-ministres adjoints (SMA), un de niveau directeur et un de niveau professionnel. Ces trois comités incluent des responsables des enjeux autochtones. Ils assurent l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions gouvernementales en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et familiale. Le Comité de travail sur la violence conjugale a été mis sur pied dans le cadre de l'action 43 du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 et s'est poursuivi à travers l'action 13 du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025. Il est possible de consulter les bilans de ces plans d'action sur Québec.ca. Le Comité de travail sur la violence conjugale poursuit ses activités à travers la structure de gouvernance de la Stratégie intégrée en violence. Depuis sa création, il s'est réuni huit fois, dont une fois en 2025-2026. Il est composé d'organismes nationaux ayant une expertise en violence conjugale, de personnes du milieu de la recherche ainsi que des ministères et organismes gouvernementaux concernés par la problématique. Les rencontres mensuelles « État de situation sur l'hébergement », coordonnées par le SCF et composées de partenaires gouvernementaux, notamment le MSSS et Santé Québec, des trois regroupements nationaux de maisons d'hébergement pour femmes et de SOS violence conjugale se poursuivent au-delà de la pandémie et s'inscrivent en complémentarité avec le Comité de travail sur la violence conjugale. En 2022-2023, le comité		En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			« État de situation sur l'hébergement » s'est réuni à huit reprises, à sept reprises en 2023-2024 et à sept reprises en 2024-2025. Sept rencontres ont été tenues entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026. Le SCF a signé une entente de services avec l'Université de Sherbrooke pour l'évaluation du projet pilote en sortie de prostitution coordonné par le SCF. Le rapport final d'évaluation a été déposé en mars 2024 et peut être consulté en ligne : Évaluation de l'action 26 de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021. Le Comité de partenaires en violence sexuelle a tenu trois rencontres depuis sa création en 2024. Il réunit des organismes nationaux ayant une expertise en violence sexuelle, des personnes du milieu de la recherche ainsi que les ministères et organismes gouvernementaux concernés par la problématique. Des bilans sur l'état de mise en œuvre de la Stratégie intégrée en violence ont été mis en ligne annuellement.		
Soutenir l'accessibilité à des services d'interprétariat destinés à faciliter l'accès aux ressources d'aide spécialisée en violence conjugale pour les personnes issues des communautés culturelles.	SCF		Le projet « Accessibilité aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire » (ASIFI) de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) est soutenu actuellement par le SCF pour une durée de deux ans (2025-2026 et 2026-2027). Le projet ASIFI, porté par la TCRI, en collaboration avec les trois regroupements nationaux de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, permet d'accroître l'accès aux services d'interprétation pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire se trouvant en maison d'aide et d'hébergement et de renforcer les partenariats entre les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et les organismes d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes et réfugiées, afin de mieux répondre aux besoins des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Il permet également d'outiller davantage les interprètes pour travailler dans ces contextes.		En cours

BONIFICATION

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
A. Mener des campagnes et soutenir des activités de sensibilisation à la violence sexuelle et à la violence conjugale en s'assurant qu'elles sont adaptées aux réalités de certains groupes Action 1 bonifiée	SCF	Tous les MO	Veuillez vous référer à l'action 1.	184, 185	En cours
B. Soutenir des activités de sensibilisation à la violence sexuelle et à la violence conjugale pour les hommes et les garçons Action 1 bonifiée	SCF	Tous les MO	Veuillez vous référer à l'action 1.	184, 185	En cours
C. Soutenir la mise sur pied d'initiatives structurantes par les organismes communautaires pour mieux répondre aux besoins des victimes et des auteurs de violence sexuelle ou de violence conjugale	MSSS	-	Un appel de projets visant à soutenir la mise sur pied d'initiatives structurantes par les organismes communautaires pour mieux répondre aux besoins des victimes et des auteurs de violence sexuelle ou de violence conjugale a été lancé le 1^{er} mars 2024. Les demandeurs admissibles avaient jusqu'au 1^{er} mai 2024 pour soumettre un projet. Pour les deux premières années de l'Accord Canada-Québec (2023-2024 et 2024-2025), un montant de 8 895 007 \$ a été réparti entre 30 projets portés par des organismes communautaires spécialisés intervenant auprès des personnes victimes ou auteurs de violence sexuelle ou conjugale. De plus, un montant total de 104 993 \$ a été accordé au Regroupement des organismes québécois pour les hommes agressés sexuellement (ROQHAS) et au Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS). Un montant de 1 000 000 \$ ajouté en 2025-2026 et 2026-2027 pour permettre la mise en œuvre de sept nouveaux projets parmi ceux n'ayant pas été sélectionnés dans la première vague.	1, 3, 4, 6, 16	En cours
D. Bonifier les services de supervision des droits d'accès et assurer la formation du personnel en matière de violence conjugale	MSSS	MJQ, MFA	Un financement additionnel annuel de 2 M\$, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027, est confirmé auprès des organismes communautaires responsables de l'offre de services de supervision des droits d'accès (SDA) depuis mars 2024. Lors de la dernière reddition de comptes des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (janvier 2025), les organismes communautaires offrant le service de SDA avaient dépensé 1 197 165 \$ du financement additionnel annuel, ce qui a permis : • 24 313 heures de service additionnelles;	133 et 134	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			la formation de 338 intervenantes et intervenants, soit 66 % d'entre eux.		
E. Mener des projets pilotes d'intégration de services en violence sexuelle et en violence conjugale en soutenant des initiatives émanant de la communauté Action 18 bonifiée	MSSS	-	Veuillez vous référer à l'action 18.	13, 14, 15	En cours
F. Soutenir des initiatives d'accompagnement psychosocial pour les femmes autochtones du Québec vivant des situations de violences conjugale, familiale et/ou sexuelle	SCF	MJQ, MSSS, SRPNI	Quatre projets soutenus de 2024-2025 à 2026-2027. En 2025-2026, les soutiens financiers offerts en 2024-2025 se sont poursuivis.	16, 19, 24	En cours
G. Mener des projets pilotes de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, incluant la prise en compte des réalités autochtones Action 30 bonifiée	MJQ	DPCP, MSI, MSSS, SRPNI, SCF	Veuillez vous référer à l'action 30.	19, 69, 99, 100, 101, 102, 153, 154, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 164, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172	En cours
H. Identifier le meilleur moyen pour renforcer la sécurité des victimes de violence conjugale, en évaluant notamment la pertinence d'implanter un programme de dispositif grave danger au Québec, et déployer un projet-pilote en ce sens	MJQ et MSI	-	L'analyse de divers moyens potentiels est terminée. Elle mènera à l'élaboration d'un projet pilote et à l'implantation de celui-ci.	82	En cours
I. Bonifier les communications et les mesures d'accompagnement destinées aux personnes victimes au stade de l'exécution de la peine	MSI et CQLC	-	Volet A – Plateforme d'échanges sécurisés avec les personnes victimes : - La demande de solution informatique a été déposée pour analyse le 26 février 2024. Le dossier d'opportunité est en cours de révision finale avant d'être soumis aux autorités du MSI pour approbation. Les travaux de la phase réalisation-planification du dossier d'affaires pourront ensuite être amorcés. Volet B – Bureau d'accompagnement des personnes victimes (CQLC) : - Deux ressources assignées en date du 1^{er} décembre 2023 pour mettre en place le Bureau d'accompagnement des personnes victimes. - Le Bureau est opérationnel depuis le 18 mars 2024.	76, 93, 96, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 118	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			Volet C – Bureau centralisé de services aux personnes victimes (SMSC) : - Le processus de dotation des postes en vue de l'embauche des nouvelles ressources a été complété à l'été 2024. - L'élaboration des processus a été complétée. - Le rapatriement des obligations légales (dévolues aux établissements de détention) a commencé le 11 novembre 2024 et se poursuit. Finalement, le bureau est devenu opérationnel avant la date fixée initialement. Volet D – Outils d'information et d'assistance aux personnes victimes développés et disponibles sur le site Web de la CQLC : - un outil de type Foire aux questions a été préparé et rendu disponible sur le site Web de la CQLC le 31 mars 2025; - une révision et une mise à jour complètes de la formation du Programme de référence et d'information des décisions d'octroi, destinée aux CAVAC, est prévue pour livraison le 31 mars 2026; - un aide-mémoire à l'intention des personnes victimes afin de les soutenir dans la rédaction de leurs représentations écrites est en cours de préparation pour livraison au cours de l'année 2026-2027. Volet E – Formation et information sur la violence conjugale et la violence sexuelle offertes aux membres de la CQLC, à son personnel ainsi qu'aux organismes et regroupements de la société civile : - un point statutaire « Victimes » a été ajouté à l'ordre du jour de toutes les réunions cliniques trimestrielles de la CQLC pour permettre de discuter des besoins de formation et des interrogations des commissaires ainsi que pour créer une tribune portant sur les activités réalisées par le Bureau pour les victimes; - des formations ont été offertes à divers organismes et partenaires, incluant une formation offerte le 16 février 2026 au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale conjointement avec le Bureau de services aux victimes du SMSC. Des formations ont également été suivies par les membres du personnel de la CQLC. Par exemple, le personnel du Bureau a assisté à la formation « Mieux comprendre la violence conjugale » pour comprendre le parcours des victimes, donnée par le Tribunal spécialisé en VC-VS le 30 novembre 2025.		
J. Financement de programmes pour le milieu fermé et le milieu ouvert destinés à la clientèle correctionnelle vivant une problématique de violence sexuelle et de violence conjugale	MSI	-	Un total de treize nouveaux programmes sont maintenant offerts à la clientèle correctionnelle grâce à ce financement. Une offre de services en violence est disponible dans l'ensemble des régions depuis avril 2024.	122 et 125	Terminée

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			Parmi les nouveaux programmes financés à partir de 2023-2024, deux font partie d'un projet pilote pour un programme d'hébergement en centre résidentiel communautaire (CRC) au stade de la mise en liberté provisoire. Ce programme s'adresse à des personnes accusées en matière de violence conjugale et il a débuté le 15 février 2024. Il permet aux participants d'entamer, dès le début du processus judiciaire, une réflexion sur leurs comportements dans le cadre d'une relation amoureuse, et ce, bien sûr, en respectant le principe de la présomption d'innocence puisqu'il n'y a aucune reconnaissance de culpabilité à ce stade des procédures. Le projet fonctionne très bien et deux places supplémentaires sont financées depuis le 1^{er} avril 2025. Depuis l'implantation du projet pilote, plus d'une soixantaine de personnes accusées mises en liberté provisoire ont complété un programme en CRC dans le cadre de celui-ci.		
K. Implantation d'un service de suivi pour les personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire	MSI	-	Le service de suivi des personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire est implanté officiellement dans l'ensemble de la province depuis juin 2024. Les activités de promotion ont été réalisées à l'échelle locale depuis. Le processus d'embauche des nouvelles ressources a été complété et les postes ont tous été pourvus en 2025. Entre le 12 juin 2024 et le 31 janvier 2026, 297 ordonnances, incluant le Service de suivi, ont été délivrées par la magistrature dans l'ensemble de la province.	97	Terminée
L. Bonification d'une équipe de collaboration provinciale concernant les infractions menaçant la sécurité ou l'intégrité des membres des Premières Nations et des Inuit (violences intrafamiliales et sexuelles) destinée à promouvoir des stratégies de prévention et d'intervention policières culturellement sécurisantes	MSI (SQ)	-	Ajout d'un poste d'agent de liaison autochtone provincial, associé au Bureau de partenariats et de projets autochtones (BPPA). Le 28 mai 2024, l'agent de liaison autochtone est entré en fonction afin d'appuyer l'équipe qui avait amorcé des actions. Le BPPA a notamment pour mandat le recensement et l'analyse des pratiques de prévention et d'intervention en matière de violences conjugales, familiales et sexuelles, afin de proposer des outils culturellement adaptés aux réalités des membres des Premières Nations et Inuit. Volet A : Au 31 mars 2025, cinq projets sont en place : • l'adaptation culturelle de trois outils réalisés avec le soutien du Regroupement des centres d'amitié autochtones (RCAAQ); • la traduction en anglais d'un outil portant sur la cybersécurité pour les jeunes; • L'aménagement de quatre salles de rencontre culturellement adaptées pour les Autochtones victimes de violences conjugales, familiales et sexuelles aux postes suivants :	16 et 19	Poursuivie

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
			○ Poste de la MRC de Minganie (Havre-Saint-Pierre) : installation d'un mobilier convivial et d'un capteur de rêves fait par un artiste autochtone; ○ Poste de la MRC d'Abitibi (Amos) : acquisition d'un mobilier chaleureux et installation d'une fresque autochtone offerte par le service de police de Pikogan; ○ Poste principal de la MRC de Témiscamingue (Ville-Marie) par la réalisation d'une fresque par un artiste autochtone; ○ Poste auxiliaire de la MRC de Témiscamingue (Témiscaming) par la réalisation d'une fresque par une artiste autochtone. • L'adaptation d'une salle supplémentaire est présentement à l'étude pour le Poste auxiliaire de la MRC de La Vallée-de-l'Or (Senneterre). • La traduction en anglais d'affiches produites dans le cadre d'une campagne de prévention de la fraude adaptée aux Premières Nations, abordant diverses formes de fraude, dont la fraude amoureuse. La réalisation des projets mentionnés a été possible grâce à une entente de collaboration réalisée auprès du RCAAQ, ainsi que des ententes de gré à gré avec des artistes et collaborateurs autochtones. Volet B : La mise en ligne d'un répertoire d'informations partagées sur la plateforme Moodle de l'ENPQ, accessible aux corps policiers autochtones (CPA). Le répertoire d'informations partagées réalisé en collaboration avec l'ENPQ est disponible et contient actuellement 262 outils détaillés ci-dessous : • 167 formulaires opérationnels; • 49 formulaires administratifs; • 36 documents de prévention; • 10 outils de référence. Plus précisément, 10 documents concernant les violences conjugales, familiales et sexuelles adaptés pour les CPA sont disponibles (5 outils de prévention et 5 formulaires dépersonnalisés). Une vigie constante est effectuée par le BPPA dans le but de conserver les documents à jour. De plus, à la demande de CPA, plusieurs formulaires ont été ajoutés, ce qui démontre la pertinence de l'outil et sa capacité à répondre aux besoins.		
M. Adapter les formations en agression sexuelle, pour les intervenantes et les intervenants par/pour/avec les communautés	MSSS	-	En 2024-2025, le MSSS a octroyé un mandat à l'INSPQ pour la réalisation d'une revue de littérature sur la prévention des agressions sexuelles chez les mineurs dans les communautés autochtones.	183	En cours

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères ou organismes collaborateurs	État de réalisation	Recommandations touchées dans <i>Rebâtir la confiance</i>	Statut de l'action
autochtones, notamment en matière d'intervention en violence sexuelle auprès des enfants et des adolescentes et adolescents			Santé Québec a donné un mandat à l'organisme Femmes autochtones Québec (FAQ) pour élaborer et diffuser une formation. Le financement est de 150 000 \$ pour l'année 2025-2026 et 2026-2027.		

**Secrétariat
à la condition
féminine**

Québec

